



Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/15-1997

ISBN 0-660-60301-2



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d' un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d' améliorer l' information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l' information fournie au Parlement s' insère dans une initiative plus vaste intitulée “ Repenser le rôle de l' État”.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d' accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l' administration fédérale. S' acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l' information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d' autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l' objet de surveillance afin de garantir qu' ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l' expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l' adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l' organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L' Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 1997**

Marcel Massé
Président du Conseil du Trésor

Table des matières

Résumé.....	1
Partie I : Le message	6
Partie II : Aperçu du Ministère	7
Mandat, rôles et responsabilités.....	7
Contexte prévisible	7
Secteurs d'activité et objectifs.....	9
Partie III : Réalisations du Ministère	10
A. Attentes en matière de rendement	10
Tableau 1 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par secteur d'activité	10
Tableau 2 – Dépenses du Ministère prévues et réelles par secteur d'activité.....	11
Résumé des attentes en matière de rendement.....	12
Résumé des attentes en matière de rendement (<i>suite</i>).....	13
B. Réalisations en matière de rendement.....	13
Secteur d'activité 1 : Planification des ressources et gestion des dépenses	14
Secteur d'activité 2 : Gestion des ressources humaines.....	20
Secteur d'activité 3 : Fonction de contrôleur.....	26
Secteur d'activité 4 : Technologies de l'information et gestion de l'information.....	33
Secteur d'activité 5 : Travaux d'infrastructure Canada.....	38
C. Principaux examens	40
Résultats des études d'évaluation de programmes	40
Résultats des vérifications internes.....	40
Autres examens clés	40
Partie IV : Renseignements supplémentaires	42
A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels	42
Lois administrées par le Secrétariat.....	43
B. Organigramme du SCT.....	44
Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires.....	45
C. Tableaux financiers récapitulatifs	46
Tableau 3 – Sommaire des crédits approuvés Autorisations pour 1996- 1997 – Partie II du Budget des dépenses principal	46
Tableau 4 – Dépenses prévues par activité et secteur d'activité pour 1996-1997 (par renvois).....	47
Tableau 5 – Dépenses par activité pour 1993-1994 et 1994-1995	47
Principaux engagements en vue d'obtenir des résultats (1997) – SCT*	48
Principaux engagements en vue d'obtenir des résultats (1997) – SCT* (<i>suite</i>)	49

Résumé

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT ou Secrétariat) est l'employeur et l'administrateur général de la fonction publique. Son rôle consiste à définir et à mettre en oeuvre un système de gestion moderne au palier fédéral. Dans ce contexte, la responsabilité principale de la gestion de la fonction publique appartient aux ministères, le Conseil du Trésor du Canada et son Secrétariat étant appelés à jouer le rôle de conseil de gestion assurant un leadership stratégique en mettant l'accent sur une gestion axée sur les résultats.

Le Programme d'administration centrale de la fonction publique comprend cinq volets :

- 1) Planification des ressources et gestion des dépenses;
- 2) Gestion des ressources humaines;
- 3) Fonction de contrôleur;
- 4) Technologies de l'information et gestion de l'information;
- 5) Travaux d'infrastructure Canada.

Le Secrétariat a vigoureusement appuyé l'objectif de «repenser le rôle de l'État» en donnant aux Canadiens et aux Canadiennes les services auxquels il s'était engagé. Voici quelques-unes de ses principales réalisations.

Planification des ressources et gestion des dépenses

- L'Examen des programmes a permis de réduire les dépenses directes de programmes et de transformer sensiblement la manière dont l'État s'acquitte de ses responsabilités. En 1998-1999, les dépenses de programmes auront baissé pendant six années de suite grâce aux mesures annoncées dans les budgets de 1994, 1995 et 1996; en effet, elles seront alors passées de 15,8 p. 100 du PIB à 11,9 p. 100, niveau le plus bas en 50 ans. Le processus de planification des activités a permis d'appuyer la mise en oeuvre des décisions issues de l'Examen des programmes et de maîtriser les dépenses publiques, et c'est pourquoi nous sommes maintenant sur le point d'éliminer le déficit.
- En 1996-1997, le SCT a décidé de diviser en deux la Partie III du Budget des dépenses principal, de façon à produire un document de planification au printemps et un rapport sur le rendement à l'automne. En recevant à l'automne un rapport sur l'année écoulée, les parlementaires disposeront d'informations sur le rendement des ministères et des organismes gouvernementaux six mois plus tôt qu'auparavant. Soulignons également que les informations, plutôt que d'être essentiellement une compilation de données, seront présentées de façon plus concise et axées sur les résultats découlant d'engagements. Seize ministères et organismes, dont le SCT, ont déposé en octobre 1996 des rapports pilotes sur le rendement ministériel et, en février 1997, avec le Budget des dépenses principal, des rapports pilotes sur les plans et les

priorités. Les réactions suscitées par cette initiative ont amené la Chambre à étendre cet essai pilote à tous les ministères et organismes en 1997-1998.

- Le Secrétariat a formulé les principes d'un système de gestion plus axé sur les résultats, appelé «Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation» (CPRR). Ce cadre remplacera les cadres de planification opérationnelle actuels et sera mis en oeuvre dans le budget de 1998-1999.
- Le Secrétariat a collaboré étroitement avec les ministères pour appliquer les principes, critères et stratégies d'identification de mécanismes et de systèmes novateurs d'exécution des programmes, afin de mettre sur pied des services publics axés sur les besoins du citoyen/client, à un coût abordable. Des progrès considérables ont été effectués dans plusieurs domaines.
- Le Secrétariat a révisé sa politique de tarification des services et de recouvrement des coûts qui repose désormais sur des principes largement acceptés et permettant aux ministères et à leurs clients de trouver des consensus sur un niveau acceptable de recouvrement des coûts.
- Le Secrétariat a collaboré avec les ministères visés pour les aider à respecter leurs engagements en matière de réglementation dans les six secteurs industriels reconnus dans l'initiative «Bâtir une économie plus innovatrice». Dans les secteurs cibles, les engagements pris dans le cadre de cette initiative ont été respectés ou les ministères ont pris des mesures pour régler les questions pendantes.

Gestion des ressources humaines

- La compression des effectifs de la fonction publique et le rendement global de l'investissement effectué dans les programmes d'encouragement au départ donnent des résultats conformes aux attentes. En deux ans, le nombre de fonctionnaires fédéraux a été réduit de plus de 30 000 (chiffre net). La réduction des dépenses salariales est conforme aux objectifs de l'Examen des programmes.
- Au nom de l'employeur, le Secrétariat a négocié des modifications à la Directive sur le réaménagement des effectifs (DRE) en ce qui concerne la diversification des modes de prestation des services (DMPS) et il est parvenu à un accord avec 15 des 16 syndicats de la fonction publique.
- En décembre 1996, le Conseil du Trésor a annoncé une nouvelle structure des groupes professionnels, ramenant le nombre de groupes dans la fonction publique de 72 à 27, dont 23 sont représentés par un agent de négociation.
- La négociation collective a repris en janvier 1997. La première convention collective a été ratifiée le 21 mars 1997, avec le groupe des chefs d'équipe de la réparation des navires.

- Pendant l'exercice 1996-1997, la Norme générale de classification (NGC) a été profondément remaniée pour veiller à ce qu'elle permette de mesurer toute la gamme des tâches exécutées dans la fonction publique.
- Dans le cadre de La Relève, le Secrétariat a entrepris une révision fondamentale de la structure de gestion des ressources humaines s'appliquant à la haute direction de la fonction publique fédérale, notamment de sa rémunération globale.
- Avec plusieurs ministères clés et des collègues d'organismes centraux, le Secrétariat a rédigé un document de vision de portée générale établissant l'orientation stratégique relative à l'équité en emploi dans la fonction publique pour les cinq prochaines années. Ce document définit aussi le partage des rôles et responsabilités entre les organismes centraux et les ministères, dans le cadre de la nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, afin de préciser les obligations respectives et d'appuyer la responsabilisation ou la reddition de comptes.
- En juin 1996, lors de sa comparution devant le Comité mixte permanent des langues officielles, le président a déposé le rapport préparé à la suite de l'évaluation, par les ministères, du rendement de leurs bureaux qui sont tenus de fournir des services au public dans les deux langues officielles.

Fonction de contrôleur

- Afin de revitaliser et de moderniser la fonction de contrôleur, le Comité d'examen indépendant sur la modernisation de la fonction de contrôleur a été créé en novembre 1996. Le Comité est chargé de formuler des recommandations sur la manière dont devrait évoluer la fonction de contrôleur afin de tenir compte de la transformation des activités et des besoins opérationnels de l'État. Le Comité doit remettre son rapport à l'automne de 1997.
- En octobre 1996, le président a déposé au Parlement son rapport annuel intitulé *Repenser le rôle de l'État : Améliorer la mesure des résultats et de la responsabilisation*.
- Les échéances fixées pour le projet sur la Stratégie d'information financière (SIF) sont respectées, la mise en oeuvre étant prévue pour l'an 2001. L'une des étapes clés de ce projet a été l'approbation récente du plan directeur de mise en oeuvre.
- Au début de 1997, le président du Conseil du Trésor a publié un rapport d'étape sur l'initiative sur les services de qualité. La conclusion du rapport était que les ministères font dans l'ensemble des progrès satisfaisants dans l'instauration de services de qualité.
- Treize guides sur les services de qualité ont maintenant été publiés, dont quatre en 1996-1997.

- Dans notre rapport sur le rendement de 1995-1996, nous affirmions que la rationalisation du processus des présentations au Conseil du Trésor avait entraîné une réduction de 20 p. 100 des présentations relatives à des marchés. Cette année, nous avons relevé à nouveau les limites d'octroi de contrats accordées aux ministères et nous nous attendons à une autre réduction de 30 p. 100 des présentations relatives à des marchés.
- Le Conseil du Trésor a approuvé des modifications aux politiques relatives aux biens immobiliers, dans le but de faciliter l'aliénation des terrains fédéraux. Le Répertoire fédéral des biens immobiliers a été amélioré et automatisé afin de renforcer la base de données sur les biens immobiliers de l'État. En outre, on a renforcé le rôle des ministères responsables des biens immobiliers en matière de gestion et d'aliénation, conformément à leur obligation de rendre compte de leurs résultats.

Technologies de l'information et gestion de l'information

- Le gouvernement canadien est le premier gouvernement national à avoir investi dans une infrastructure à clé publique (ICP). Une ICP fournit des services publics de chiffrement et de signature numérique pour la manipulation d'informations désignées et pour des transactions commerciales électroniques. Cela constitue un pas en avant considérable vers l'instauration d'un système électronique de prestation des services au gouvernement.
- Pendant l'exercice 1996-1997, le Secrétariat du Conseil du Trésor a négocié un accord de licence à tarif fixe pour obtenir l'accès informatisé aux articles publiés par les journaux des chaînes Southam et Thomson. Cette décision permet d'éliminer une bonne partie des chevauchements et dédoublements constatés dans les activités d'analyse des rapports de presse, et de réduire considérablement les frais d'imprimerie et de distribution. Le gouvernement fédéral a réalisé des épargnes estimatives de 2 900 000 \$ et a réduit son effectif de 43,5 équivalents temps plein et de traitement connexe. Ces données feront l'objet d'une vérification interne des activités d'analyse des rapports de presse entreprises jusqu'à présent. En outre, les organismes publics sont mieux à même de respecter les attentes relatives à l'examen des médias, et la Couronne est protégée contre toute allégation d'infraction aux droits d'auteur pouvant résulter de son utilisation de la version électronique des coupures de presse.
- En décembre 1994, le président du Conseil du Trésor avait mis sur pied un forum mixte dont l'objectif était d'arriver à réduire considérablement d'ici à 1998 le temps que doivent consacrer les petites entreprises à répondre aux demandes de renseignements de l'État. Les deux tiers de la centaine d'irritants identifiés par les petites entreprises ont été éliminés.
- Le Conseil du Trésor a négocié des licences valides pour l'ensemble du gouvernement en ce qui concerne une multitude de systèmes fonctionnels, afin de réaliser des économies considérables. Douze ministères ont commencé à mettre en oeuvre le système intégré de gestion financière de la firme SAP. Des licences ont pu être

obtenues à des prix sensiblement moins élevés que la norme, et d'autres économies ont été réalisées grâce au partage des frais de mise en oeuvre. Par exemple, on estime que ce système a permis au groupe de réaliser une économie de 6 millions de dollars pour la préparation de matériel de formation.

- Quant au problème de date de l'an 2000, le SCT a ouvert un bureau, a créé un groupe de travail interministériel et a enquêté auprès des ministères pour évaluer leur degré de préparation. Les résultats du sondage montrent que les ministères devraient accélérer sensiblement leurs activités concernant l'an 2000.

Travaux d'infrastructure Canada

- En août 1996, M. Richard Soberman a déposé son rapport intitulé *Bilan – Examen du programme Travaux d'infrastructure Canada*. Ce rapport faisait suite à un examen du programme fondé sur une base de données élaborée par le Bureau de l'infrastructure, sur l'utilisation de modèles de prévision économique, sur un certain nombre d'études de cas municipales, sur une enquête menée auprès d'organismes fédéraux chargés de la mise en oeuvre du programme, et sur les opinions d'économistes et de parties prenantes. En bref, M. Soberman a conclu que les fonds du programme Travaux d'infrastructure Canada ont été dépensés à bon escient et que des emplois ont été créés pour les Canadiens et les Canadiennes sans emploi. Il a aussi fait remarquer que l'état des infrastructures municipales a été considérablement amélioré dans l'ensemble du pays et que le programme a contribué à améliorer la qualité de vie de bon nombre de Canadiens et de Canadiennes.

Partie I : Le message

En nous engageant à mieux renseigner les Canadiens et des Canadiennes sur la bonne marche des affaires de l'État, nous nous sommes en même temps engagés à accroître l'efficacité et l'efficience de l'information au Parlement.

Tous et toutes doivent pouvoir juger objectivement de la qualité de leur gouvernement. Aujourd'hui, les Canadiens et les Canadiennes attendent qu'il soit responsable, performant, ouvert à la critique et axé sur les résultats. C'est de cela dont il s'agit ici.

L'an dernier, dans le cadre d'une présentation améliorée des rapports au Parlement, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada innovait en présentant son premier rapport sur le rendement (*Repenser le rôle de l'État*). Par la suite, notre rapport du printemps 1997 sur les plans et les priorités a établi les bases de nos actions futures. Il nous faut maintenant poursuivre notre quête d'une meilleure gestion et d'une meilleure information en rendant compte des progrès que nous avons accomplis depuis.

Le présent rapport sur le rendement, comme tous ceux des autres ministères et organismes gouvernementaux, représente l'outil par excellence pour comparer nos engagements à nos réalisations. Nos concitoyens pourront y constater comment le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada poursuit son Examen des programmes et la mise en œuvre du meilleur système de gestion publique possible.

Je vous invite donc à prendre le temps de le lire et de me faire parvenir vos commentaires.

Le Président du Conseil du Trésor,

Marcel Massé

Partie II : Aperçu du Ministère

Mandat, rôles et responsabilités

Le Secrétariat est chargé de l'administration centrale de la fonction publique, des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale, et des contributions de l'employeur aux régimes d'assurance. Ce rapport est axé sur le rendement du Ministère en ce qui concerne le programme d'administration centrale. Les deux autres volets sont en grande mesure des programmes législatifs et leurs résultats financiers sont exposés au tableau 3, page 46.

Contexte prévisible

Gouverner au 21^e siècle sera obligatoirement un effort de collaboration. Étant donné la complexité des questions d'intérêt public au sein d'une économie mondialisée, aucun gouvernement ne pourra plus agir seul. Plus que jamais, les Canadiens et les Canadiennes exigeront que leurs différents paliers de gouvernement soient de vrais partenaires. Le gouvernement fédéral agira donc avec ses homologues provinciaux, avec le secteur privé et avec les autres parties intéressées pour fournir aux citoyens des services de qualité à un prix abordable.

Au 21^e siècle, notre gouvernement devra être un partenaire efficace et efficient effectuant des investissements sages et stratégiques dans les secteurs qui comptent vraiment pour la prospérité future du pays. Ces secteurs seront avant tout les enfants, notre ressource la plus précieuse; l'enseignement, pour préparer les jeunes à la société du savoir et de la technologie de demain; et la santé, en collaboration avec les provinces, pour renforcer notre réseau de soins. Le gouvernement est résolu à mener une politique d'investissement social équilibrée et de gestion financière prudente pour conduire le Canada vers un redressement économique durable et une meilleure cohésion sociale.

Son objectif primordial à l'aube du nouveau siècle est de renforcer et d'unir le pays pour que nous puissions tous et toutes continuer de vivre dans l'un des meilleurs pays au monde.

Le gouvernement a recouvré la marge de manoeuvre nécessaire pour faire face aux besoins prioritaires de la population tout en respectant les limites de ses ressources. Nous avons déjà commencé à réduire la proportion de la dette publique par rapport à la taille de l'économie. En 1998-1999, nous aurons un budget équilibré pour la première fois en près de trente ans.

À l'aube du 21^e siècle, nous faisons face à des changements technologiques aussi profonds que ceux de la Révolution industrielle, ce qui engendre des possibilités spectaculaires de croissance et d'épanouissement. La révolution du savoir et de l'information transforme tous les secteurs de notre économie, des ressources primaires jusqu'aux industries de service.

Le Canada est très bien placé pour devenir un chef de file mondial dans l'économie globalisée du siècle prochain, qui sera fondée sur le savoir. Nous avons le talent, nous avons les ressources, nous avons la technologie, nous avons les institutions. Et nous sommes fermement décidés à rendre l'infrastructure de l'information et du savoir accessible à tous les Canadiens et Canadiennes d'ici à l'an 2000, ce qui fera du Canada le pays le plus branché au monde.

Le gouvernement est déterminé à agir à l'échelle internationale pour promouvoir le développement durable et pour chercher des solutions réalistes aux problèmes écologiques globaux, comme les émissions de gaz à effet de serre et les produits chimiques toxiques. Il continuera par ailleurs ses efforts pour résoudre le grave problème international de la surpêche. Et il est résolu à agir à l'intérieur de nos frontières mêmes pour réduire notre contribution à ces problèmes.

Une fonction publique professionnelle et non partisane est cruciale pour assurer le bon fonctionnement de la société civile. Le Canada est très bien servi par une fonction publique qui fait preuve de dévouement et de dynamisme pour répondre aux besoins des citoyens et pour forger de nouveaux partenariats entre les divers paliers de gouvernement et avec les autres secteurs de la société. Le gouvernement continuera son programme de renouveau de la fonction publique pour veiller à ce que les fonctionnaires possèdent les compétences et la détermination voulues pour continuer à bien servir la population.

Les Canadiens et les Canadiennes sont plus optimistes quant à leur avenir et quant à l'avenir de leur pays. Nous avons prouvé que nous sommes capables de nous fixer des buts ambitieux et de les atteindre, ce qui suscite chez nous le regain de confiance nécessaire pour aller encore plus loin. Nous sommes capables de dépasser nos limites et de rehausser nos attentes. Nos valeurs d'ouverture, de tolérance et de partage, notre diversité sociale et linguistique et notre niveau de vie élevé sont les garants de notre capacité à relever les défis d'un âge nouveau.

Le rôle du SCT consiste à définir et à instaurer une structure moderne de gestion des responsabilités fédérales. Nous évoluons vers un milieu dans lequel la responsabilité de la gestion de la fonction publique relèvera de plus en plus des ministères. Un milieu dans lequel le Conseil du Trésor du Canada et son Secrétariat seront appelés à exercer un leadership stratégique à l'égard de la réforme de la fonction publique, en jouant le rôle de conseil de gestion mettant l'accent sur une gestion axée sur les résultats, sur la facilitation des tâches et sur l'exercice d'un contrôle central essentiel, et en intervenant directement s'il y a lieu.

On peut prévoir que les éléments clés du nouvel environnement comprendront :

- une amélioration de la situation budgétaire;
- l'achèvement de l'Examen des programmes, conjugué à la nécessité de maintenir l'impulsion donnée à l'amélioration des programmes;

- une prestation de services axée sur le citoyen et le client;
- le recours croissant à la technologie de l'information, qui permet de rendre des services électroniques directs à de nombreux Canadiens et Canadiennes, à la maison et au travail;
- un régime modernisé de gestion des ressources humaines, tenant compte non seulement de l'évolution du milieu de la fonction publique fédérale, mais aussi de l'élargissement du concept de secteur public, englobant de nouvelles entités et de nouveaux mécanismes de prestation des services; et
- des processus de décision fondés sur l'obtention de résultats.

Secteurs d'activité et objectifs

Le Programme d'administration centrale de la fonction publique comporte cinq secteurs d'activité :

1) Planification des ressources et gestion des dépenses

Objectif : une planification et une gestion efficaces des dépenses à l'échelle de tout le gouvernement;

2) Gestion des ressources humaines

Objectif : une fonction publique professionnelle, représentative et productive;

3) Fonction de contrôleur

Objectif : un contrôle moderne de la gestion des ressources publiques;

4) Technologies de l'information et gestion de l'information

Objectif : un rôle de leadership quant à l'utilisation des technologies de l'information au gouvernement;

5) Travaux d'infrastructure Canada

Objectif : un soutien au président dans son rôle de ministre responsable de l'Infrastructure.

Ces cinq secteurs d'activité reflètent des priorités importantes pour la population. Premièrement, que le SCT contribue à garantir que les Canadiens et les Canadiennes – à titre de citoyens, clients et contribuables – obtiennent le maximum de valeur des programmes et services publics. Deuxièmement, que le SCT aide à «repenser le rôle de l'État» en modernisant les programmes et services fédéraux de façon à répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes d'aujourd'hui et de demain.

Partie III : Réalisations du Ministère

A. Attentes en matière de rendement

Tableau 1 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par secteur d'activité

Secteur d'activité	(en millions de dollars)						
	Ressources humaines (Équivalents temps plein)	Exploitation ¹	Investissements	Crédits votés et contributions	Dépenses totales brutes	Moins les recettes à valoir sur les crédits	Dépenses totales nettes
Planification des ressources et gestion des dépenses	189,0	18,0			18,0	0,1	17,9
	174,3	17,9	0,3		18,2	0,3	17,9
Gestion des ressources humaines	241,0	20,5			20,5	0,1	20,4
	245,0	21,6	0,4		22,0	0,9	21,1
Fonction de contrôleur	94,5	8,0			8,0		8,0
	121,5	10,7	0,4	0,1	11,2	0,5	10,7
Technologies de l'information et gestion de l'information	88,5	10,7			10,7		10,7
	112,6	26,2	6,2	0,1	32,5	11,2	21,3
Travaux d'infrastructure Canada	2,0	0,3			0,3		0,3
	7,8	0,8			0,8		0,8
Administration des services ministériels du SCT	222,0	20,0		0,1	20,1	0,4	19,7
	220,5	20,8	0,4	0,1	21,3	0,2	21,1
Total*	837,0	77,5		0,1	77,6	0,6	77,0
	881,7	98,0	7,7	0,3	106,0	13,1	92,9
Moins les recettes créditées au Trésor							7,7
							9,1
Coût des services fournis par d'autres ministères							12,5
							12,5
Coût net du programme							81,8
							96,3

Remarque : Les lignes ombrées correspondent aux dépenses/recettes réelles de 1996-1997.

¹ Les dépenses d'exploitation comprennent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux et les sommes allouées aux ministres.

* 1996-1997, Explication des changements (tableau 1)

Le changement constaté au chapitre des besoins financiers de 1996-1997, qui représente 20,6 p. 100 ou 15,9 millions de dollars de plus que prévu, s'explique essentiellement par :

- Un Budget des dépenses supplémentaire pour couvrir les frais d'exploitation des initiatives de partage de systèmes. (Technologies de l'information et gestion de l'information : 4,7 millions de dollars; Fonction de contrôleur : 1,7 million de dollars) 7,3 millions \$
- Un transfert du crédit 10 du Conseil du Trésor – Reprographie, pour couvrir le paiement annuel requis par une licence d'exploitation valide pour tout le gouvernement en ce qui concerne le suivi des médias. (Technologies de l'information et gestion de l'information) 4,6 millions \$
- Un transfert du crédit 5 du Conseil du Trésor – Éventualités du gouvernement, pour couvrir les frais relatifs aux initiatives d'encouragement à la retraite ou au départ anticipé, pour atteindre les objectifs de compression des effectifs. (Tous les secteurs d'activité) 3,7 millions \$
- Une hausse de dépenses pour les régimes d'avantages sociaux du personnel. (Tous les secteurs d'activité) 0,3 million \$

Tableau 2 – Dépenses du Ministère prévues et réelles par secteur d'activité

Secteurs d'activité	(en millions de dollars)				
	Dépenses réelles ¹ 1993-1994	Dépenses réelles ¹ 1994-1995	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses prévues totales 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997
Planification des ressources et gestion des dépenses			17,3	17,9	17,9
Gestion des ressources humaines			23,7	20,4	21,1
Fonction de contrôleur			10,8	8,0	10,7
Technologies de l'information et gestion de l'information			14,5	10,7	21,3
Travaux d'infrastructure Canada			1,3	0,3	0,8
Administration des services ministériels du SCT			20,9	19,7	21,1
Total	88,2¹	87,9¹	88,5	77,0	92,9

¹ Les sommes des exercices 1993-1994 et 1994-1995 étaient auparavant ventilées par activité. Consulter le tableau 5 (page 47) pour obtenir les chiffres.

Résumé des attentes en matière de rendement

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada s'était engagé (dans le rapport annuel du président de 1996, <i>Repenser le rôle de l'État : Améliorer la mesure des résultats et de la responsabilisation</i>)	
à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	par :
Une planification et une gestion efficaces des dépenses à l'échelle du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • L'affectation des ressources conformément aux priorités du gouvernement (Système de gestion des dépenses) • Un processus de planification et de consultation budgétaire reflétant les priorités de dépenses horizontales du gouvernement • La communication au Parlement de meilleures informations sur la gestion des dépenses, de manière plus efficiente (Présentation améliorée des rapports au Parlement) • Un processus renforcé de planification des activités • Une compréhension approfondie des priorités, pressions et enjeux ministériels et interministériels (Analyse de programmes et conseils) • L'élimination des obstacles à l'efficience de la fonction publique, et la mise au point de mécanismes de prestation plus efficaces (Diversification des modes de prestation des services) • Des conseils pour communiquer efficacement les priorités du gouvernement aux ministères et organismes, dans le cadre d'une saine structure de gestion • La mise en oeuvre des décisions issues de l'Examen des programmes
Une fonction publique professionnelle, représentative et productive pour assurer l'exécution des programmes et la prestation des services publics	<ul style="list-style-type: none"> • Une structure renouvelée et rationalisée de gestion des ressources humaines de la fonction publique • Un milieu positif de relations de travail menant à la ratification de conventions collectives • Des politiques et outils et la prestation de conseils et d'avis pour permettre aux ministères de gérer les ressources humaines de manière efficiente et efficace • La mise en oeuvre efficace des décisions découlant de l'Examen des programmes dans tout le gouvernement, y compris des modalités de gestion des ressources humaines requises pour appuyer la diversification des modes de prestation des services • Une administration et une gestion efficaces des programmes et services de ressources humaines • Du leadership en matière de gestion et de perfectionnement professionnel de groupes spécialisés

Résumé des attentes en matière de rendement (suite)

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada s'était engagé (dans le rapport annuel du président de 1996, <i>Repenser le rôle de l'État : Améliorer la mesure des résultats et de la responsabilisation</i>)	
Une fonction de contrôleur moderne pour gérer les ressources publiques	<ul style="list-style-type: none">• Un régime de reddition de comptes et d'évaluation du rendement axé sur les résultats• La mise en oeuvre de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations• L'intégration du concept de service de qualité aux activités des ministères• Des politiques et d'autres outils permettant aux ministères de fournir les services de manière plus efficiente et plus efficace
Du leadership dans l'utilisation des technologies de l'information (TI) pour appuyer le programme de renouveau du gouvernement	<ul style="list-style-type: none">• Un recours accru aux technologies pour appuyer l'exécution des programmes• Des investissements stratégiques en TI• Une vraie coopération entre ministères sur les questions de TI• De bonnes relations entre le gouvernement et les fournisseurs de TI
Appui au président dans son rôle de ministre responsable du programme Travaux d'infrastructure Canada	<ul style="list-style-type: none">• Une amélioration des infrastructures du pays• La création d'emplois et le perfectionnement des compétences

B. Réalisations en matière de rendement

La méthode de reddition de comptes fondée sur les résultats, appliquée aux activités de planification et de rapport du Secrétariat, est une méthode évolutive. Elle a été inaugurée au printemps de 1996 dans le document de perspectives du SCT, puis elle a été améliorée dans le rapport sur le rendement ministériel déposé l'automne dernier et dans le rapport sur les plans et les priorités déposé dans le cadre du Budget des dépenses principal, en mars 1997. Par suite de l'amélioration continue du processus, on peut cerner de mieux en mieux les résultats clés dans chacun des secteurs d'activité du Ministère.

Nous allons donc maintenant faire rapport de notre rendement par rapport aux engagements que nous avons pris l'automne dernier dans le rapport du président (voir le tableau ci-dessus). Toutefois, pour assurer la continuité future, nous utiliserons une structure correspondant à celle que nous avons incluse dans notre Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation, et dans le tableau d'engagements qui figurait dans le rapport du président de cette année (voir la partie IV de ce rapport, page 48).

Remarque : Il n'y a peut-être pas toujours de corrélation directe entre les deux tableaux.

Secteur d'activité 1 : Planification des ressources et gestion des dépenses

Objectif

Planification et gestion efficaces des dépenses à l'échelle du gouvernement

Le gouvernement se sert du Système de gestion des dépenses (SGD) pour fixer ses priorités en la matière. Le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor en formulant des recommandations sur la répartition de près de 50 milliards de dollars de dépenses directes de programmes, englobant trois domaines : budgets d'exploitation et d'immobilisations des ministères et organismes; versements aux sociétés d'État dépendantes; et paiements de transfert aux organismes, aux particuliers et aux entreprises.

Le législation existante donne un pouvoir de dépenser permanent pour les autres dépenses gouvernementales, lesquelles comprennent les grands programmes de transfert tels que l'assurance-emploi, les prestations aux personnes âgées, les paiements de péréquation aux provinces et le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, ainsi que le service de la dette publique.

Le Conseil du Trésor évolue vers un rôle de «conseil de gestion». Autrement dit, par suite de l'évolution de son environnement de travail, il modernise la manière dont il s'acquitte de ses responsabilités. On peut dire que le Conseil du Trésor évolue de plus en plus vers une démarche plus nettement stratégique et plus axée sur les résultats, et moins sur les transactions individuelles et les approbations. Toutefois, il se réserve la possibilité d'intervenir dans des cas particuliers s'il y a lieu.

1.1 Mise en oeuvre des décisions issues de l'Examen des programmes et affectation des ressources conformément aux priorités du gouvernement

Contexte

Le processus d'Examen des programmes a obligé tous les ministres et cadres supérieurs à assujettir leurs programmes et activités à un examen très rigoureux. Le principe qui a guidé l'Examen des programmes, soit restructurer les activités en fonction des priorités, continue de guider les plans que nous dressons pour répondre aux besoins de la population.

Le Système de gestion des dépenses (SGD) est le mécanisme utilisé pour établir les priorités de dépenses du gouvernement dans le cadre et les limites fixés par le Budget. Le SGD renouvelé, qui met l'accent sur le renforcement de la discipline budgétaire qu'exige le contexte actuel en permettant de réaffecter les ressources selon les priorités du gouvernement et en facilitant l'examen continu des programmes, a joué un rôle crucial pour réduire les dépenses directes de programmes.

Résultats atteints

- Le processus d'Examen des programmes a permis de réduire les dépenses directes de programmes et de modifier sensiblement la manière dont le gouvernement gère ses activités. En 1998-1999, les dépenses de programmes auront diminué pendant six

années de suite grâce aux mesures annoncées dans les budgets de 1994, 1995 et 1996; en effet, elles seront alors passées de 15,8 p. 100 du PIB à 11,9 p. 100, niveau le plus bas depuis 50 ans.

- Le SCT a fourni les informations et analyses nécessaires au processus de décision de l'Examen des programmes, ce qui a permis aux comités des politiques de jouer efficacement leur rôle de critique, notamment en ce qui concerne les ressources financières disponibles dans les ministères.

1.2 Compréhension approfondie des priorités, pressions et enjeux ministériels et interministériels (Analyse de programmes et conseils)

Contexte

Pour planifier les ressources et gérer les dépenses de manière efficace, le SCT doit bien comprendre en profondeur les priorités, pressions et enjeux ministériels et interministériels. Les analyses et conseils dispensés par le Secrétariat au sujet des propositions ministérielles influent profondément sur les décisions du Conseil du Trésor, notamment à une époque où le rôle des analystes évolue d'une fonction financière traditionnelle vers une fonction plus axée sur les grandes politiques et stratégies.

Résultats atteints

- En mettant sur pied des équipes polyvalentes, le Secrétariat du Conseil du Trésor exploite au mieux ses divers champs de compétences. Cette méthode permet d'obtenir une connaissance plus approfondie des enjeux et d'analyser horizontalement, grâce à un guichet unique, les données fournies par chaque ministère ou organisme.

1.3 Processus renforcé de planification des activités

Contexte

Le processus de planification des activités ministérielles permet aux ministres du Conseil du Trésor d'examiner l'orientation générale de chaque ministère et de réévaluer les politiques et pouvoirs délégués du Conseil du Trésor qui encadrent les activités des ministres et de leurs ministères. La planification des activités est une démarche plus stratégique pour aborder toute une gamme de préoccupations thématiques et horizontales d'un ministère. Comme ce sont les ministères qui préparent les produits nécessaires à la planification des activités, la vigueur du processus est fortement tributaire de la qualité des plans que reçoit le Conseil.

Résultats atteints

- Le processus de planification des activités a permis d'appuyer avec succès la mise en oeuvre des décisions issues de l'Examen des programmes et la maîtrise subséquente des dépenses publiques, ce qui explique pourquoi le gouvernement est maintenant sur le point d'éliminer le déficit. Le processus est cependant en cours de révision afin de mieux appuyer le rôle naissant du Conseil du Trésor comme conseil de gestion. Le

processus de 1997 comprend des demandes d'information très exigeantes sur les questions sectorielles, y compris des questions de fond horizontales et des questions de gestion telles que le recouvrement des coûts, la diversification des modes de prestation des services et la réforme de la réglementation.

- La révision du processus d'élaboration du Plan d'activités de 1995-1996 a été effectuée. Les analystes ont notamment recommandé que le système d'équipes polyvalentes utilisé par le Secrétariat soit maintenu; ils ont illustré certaines des meilleures méthodes pouvant être utilisées par les auteurs des plans d'activités, et ils ont constaté que bon nombre de plans d'activités étaient d'excellents énoncés de stratégie ministérielle. On peut accéder au rapport d'examen grâce au Réseau d'information de l'examen à l'adresse suivante : http://www.info.tbs-sct.gc.ca/rin_hm_f.html.

1.4 Donner au Parlement de meilleures informations sur la gestion des dépenses

Contexte

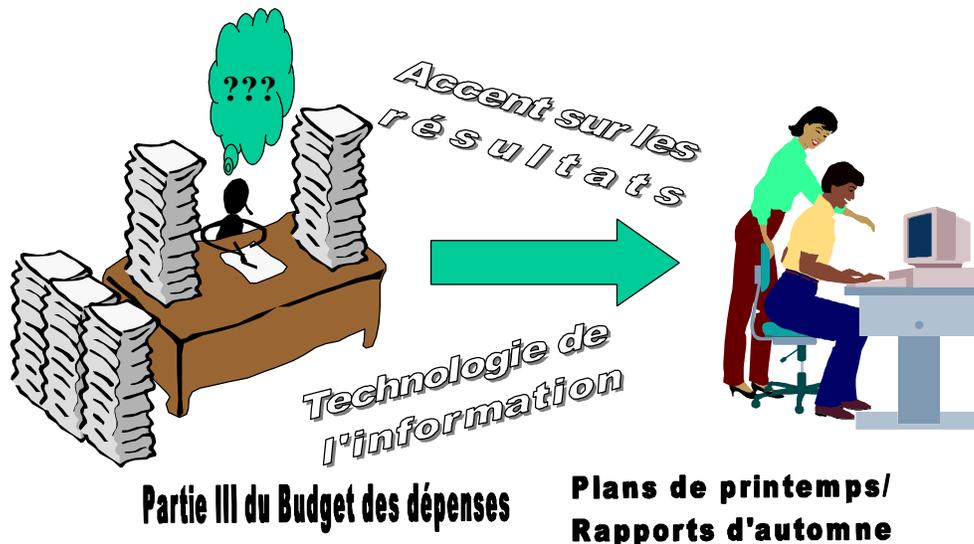
Le législateur a besoin d'informations axées sur les résultats, qui soient exhaustives, compréhensibles et opportunes, pour bien exercer ses fonctions d'affectation des deniers publics. Le Secrétariat s'efforce de favoriser la cohérence entre les informations fournies au Parlement et celles utilisées pour dresser les plans et fixer les priorités. Cela exige que l'on mette plus l'accent sur les résultats que sur les activités, que l'on accorde plus d'attention au rendement et que l'on envisage les choses à plus longue échéance.

Résultats atteints

- En 1996-1997, le SCT a collaboré avec les parlementaires, le vérificateur général et d'autres parties intéressées pour recommander des modifications à la structure et au délai de communication au Parlement d'informations sur les dépenses dans le contexte de l'examen parlementaire et de l'approbation du Budget des dépenses. Il a aussi entrepris de modifier l'un des documents du Budget des dépenses, le rapport ministériel, ou Partie III du Budget, afin de présenter les informations de manière à ce qu'elles soient plus lisibles et plus axées sur les résultats, et au moment elles peuvent être le plus utiles aux parlementaires. L'objectif était de scinder la Partie III en deux documents distincts, un document de planification au printemps et un document de rendement à l'automne. En disposant à l'automne d'un rapport sur le rendement pour l'année écoulée, les parlementaires disposent d'informations sur le rendement des ministères et organismes de l'État six mois plus tôt qu'auparavant.

Le résultat de cette initiative a été un projet pilote englobant 16 ministères et organismes, dont le SCT, qui ont présenté des versions pilotes de «Rapports sur le rendement ministériel» en octobre 1996, et des versions pilotes de «Rapports sur les plans et les priorités» avec le Budget des dépenses principal en février 1997. Par suite des réactions résultant de cet essai, la Chambre a décidé d'étendre ce projet pilote à tous les ministères et organismes en 1997-1998.

L'amélioration des rapports au Parlement



- Le SCT a fixé les principes d'une structure plus axée sur les résultats, appelée «Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation» (CPRR), qui remplace les cadres de planification opérationnelle. Le but de cette mesure est de fournir de manière cohérente, année après année, des informations utiles, axées sur les résultats et exhaustives aux parlementaires et aux ministres du Conseil du Trésor, de façon à permettre un examen et un dialogue utiles. Le CPRR constitue l'ossature du mécanisme de rapport, et nous en exposerons les détails dans d'autres documents destinés au Parlement. Le SCT collabore avec tous les ministères et organismes pour que chacun ait un CPRR. La nouvelle structure de CPRR sera mise en oeuvre dans le Budget des dépenses de 1998-1999. À la fin de 1996-1997, 10 ministères et organismes avaient un CPRR approuvé.
- Le SCT comprend que l'évolution vers un système de gestion axé sur les résultats prendra du temps. Notre méthodologie de mesure des résultats continuera de s'améliorer selon notre adaptation à la rétroaction des parlementaires et du public sur la manière de préparer des rapports et de concevoir des mesures plus efficaces, plus utiles et plus pertinentes.

1.5 Meilleure prestation des services et élimination des obstacles à l'efficacité

Contexte

Ce champ d'activité englobe la diversification des modes de prestation des services (DMPS) ainsi que d'autres mesures prises pour réduire les obstacles à l'efficacité des services de l'État.

Le Secrétariat continuera de promouvoir des méthodes plus efficaces et plus efficaces d'exécution des programmes et de prestation des services de l'État, en collaboration avec les ministères, les provinces et les organismes non gouvernementaux. Pour ce faire, il appuiera la mise en oeuvre de projets de diversification des modes de prestation des services, ainsi que d'autres initiatives.

Résultats atteints

- La démarche définie par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans son document de 1995 intitulé «Un cadre de diversification des modes de prestation de services» s'est avérée être une méthode durable de recherche d'autres modes de prestation des services parce qu'elle était souple, adaptable et concrète. Le SCT a collaboré étroitement avec les ministères pour mettre en oeuvre les principes, critères et stratégies requis pour identifier des instruments et arrangements novateurs d'exécution des programmes, dans le but d'assurer une prestation des services publics axée sur le citoyen/client et qui est abordable. Des progrès considérables ont déjà été effectués dans un certain nombre de projets, dont certains sont mentionnés ci-après, touchant chaque aspect de la diversification des modes de prestation des services, allant des organismes de service spéciaux à des privatisations. De manière générale, des efforts ont aussi été déployés pour mieux connaître et comprendre les divers mécanismes de prestation des services et pour diffuser et partager l'expérience acquise et les meilleures pratiques.

Exemples des résultats atteints en matière de diversification des modes de prestation des services :

- En décembre 1996, les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé et appuyé des organismes de service spéciaux (OSS) dans le contexte de la diversification des modes de prestation des services, et ils ont approuvé un train de recommandations visant à renforcer et à améliorer la mise en oeuvre des OSS. En 1996-1997, le Conseil du Trésor a approuvé quatre nouveaux OSS : Mesures Canada, Services de santé au travail et d'hygiène du milieu, Partenariat technologique Canada et Surintendant des faillites.
- Durant l'exercice 1996-1997, le SCT a participé à la conception et à la mise sur pied des trois grandes nouvelles agences de service annoncées dans le Budget de 1996. Ainsi, l'Agence canadienne d'inspection des aliments est entrée en fonction le 1^{er} avril 1997, et l'on a continué les travaux préparatoires concernant l'agence canadienne de services frontaliers et de revenu, et l'agence des parcs.
- Le ministère des Finances et le SCT ont élaboré une structure de régie et de responsabilisation, ainsi que la législation correspondante, pour mettre sur pied la société sans capital-actions «Fondation canadienne pour l'innovation», qui sera chargée de l'exécution du programme de soutien de l'infrastructure de recherche du gouvernement dans le cadre de la DMPS. [Projet de loi adopté]

- On peut trouver d'autres informations sur les activités du SCT dans ce domaine en consultant le site Internet du SCT.
- Le SCT a rehaussé le degré de connaissance et d'acceptation de la Politique de prise en charge des services de l'État par des fonctionnaires, approuvée en 1995, en communiquant avec les ministères et en les consultant largement. Grâce à ces consultations, le forum interministériel sur les prises en charge par les fonctionnaires a été créé, et on a fourni une aide aux ministères pour la conception des processus de gestion.
- De même, le SCT a consenti à un soutien financier au projet Co-operative Alternatives for Public Service (CAPS), qui est une initiative conjointe de la Canadian Co-operative Associations et de l'Institut d'administration publique du Canada (IPAC) concernant la recherche de possibilités d'application du concept de coopérative dans le contexte gouvernemental.
- En 1996-1997, le Secrétariat a organisé des consultations auprès d'associations industrielles de portée nationale, de groupes représentatifs de la population, des milieux universitaires, des ministères tarifant hautement leurs services et du Bureau du vérificateur général. En outre, il a participé à de nombreux débats avec des comités parlementaires et avec d'autres ministères et organismes. Cela a débouché sur la révision de la politique de tarification des services et de recouvrement des coûts, laquelle repose maintenant sur des principes largement acceptables et permet aux ministères et à leurs clients de trouver des consensus sur le niveau approprié de recouvrement des coûts, eu égard à leur situation particulière. Le Secrétariat a aussi élaboré une méthode de présentation concise des tarifs perçus par les ministères et organismes fédéraux, qu'il continue de fournir annuellement.
- Le Secrétariat a collaboré avec les ministères pertinents pour les aider à respecter leurs engagements réglementaires dans les six secteurs industriels identifiés dans l'initiative «Bâtir une économie plus innovatrice». Cela s'est fait en portant les questions pertinentes à l'attention des sous-ministres et en sollicitant l'engagement que les mécanismes adéquats seront mis en oeuvre.

Cette initiative a débouché sur un ensemble de modifications législatives et administratives visant à accroître l'efficacité réglementaire, de manière générale, en mettant particulièrement l'accent sur six secteurs cibles. Dans ces secteurs, tous les engagements précis énoncés dans l'initiative ont été respectés ou les ministères responsables ont pris des mesures pour régler les questions pendantes.

- Afin d'appuyer le respect de la politique relative à la réglementation et de favoriser l'adoption de normes de gestion du processus de réglementation, le Secrétariat a préparé et diffusé un guide d'auto-évaluation sur les normes, à l'intention de tous les ministères détenant un pouvoir de réglementation. Il a par ailleurs commandé une étude à Conseils et Vérification Canada au sujet des grands ministères détenant un

pouvoir de réglementation, afin de faire le point sur les systèmes de décision existants et de cerner les domaines exigeant une amélioration.

Dans les ministères participants, cette étude a constitué un point de départ pour l'évaluation de leurs systèmes de gestion du processus de décision réglementaire. Les sept principaux organismes de réglementation ont utilisé le guide d'auto-évaluation pour affiner ces évaluations. Ces ministères ont commencé à prendre des mesures pour combler toute lacune identifiée en ce qui concerne le respect des normes de gestion du processus de réglementation. Les autres organismes de réglementation s'inspirent maintenant de la démarche entreprise par le premier groupe pour examiner et adapter leurs systèmes de gestion du processus, afin de respecter les normes.

Secteur d'activité 2 : Gestion des ressources humaines

Objectif

Une fonction publique professionnelle, représentative et productive

Le Secrétariat du Conseil du Trésor appuie le président et le Conseil du Trésor à titre de gestionnaire et d'employeur général de la fonction publique du Canada. Dans ce contexte, le Secrétariat formule, recommande et applique la structure de gestion des ressources humaines. Cette structure comprend la législation et les politiques relatives à l'évaluation des postes, à la rémunération, aux modalités et conditions d'emploi, à la formation et au perfectionnement, aux relations de travail et au réaménagement des effectifs; elle comprend aussi la structure de ressources humaines pour la diversification des modes de prestation des services, le programme des pensions de retraite, les programmes d'avantages sociaux et d'assurance des employés, la parité salariale, l'équité en emploi et les langues officielles.

Le SCT fournit aux ministères et organismes des services d'orientation et d'interprétation des politiques et des conseils sur la gestion des ressources humaines.

2.1 Une gestion des ressources humaines moderne et efficace

Contexte

Ce champ d'activité englobe les engagements pris en matière de renouvellement et de rationalisation de la structure de gestion des ressources humaines de la fonction publique, ainsi que les exigences relatives à la gestion des ressources humaines dans le contexte de la diversification des modes de prestation des services et l'instauration d'un milieu positif de relations de travail pour assurer le succès de la négociation collective.

Il est essentiel de simplifier et de moderniser la gestion des ressources humaines si l'on veut assurer une bonne concordance entre la fonction publique et la vision, les secteurs d'activité et les valeurs du gouvernement. La réforme des ressources humaines repose sur les principes établis par le gouvernement en matière de résultats, de services axés sur le client et de services de qualité. L'objectif est de favoriser des politiques et programmes de gestion des ressources humaines plus enrichissants, de faciliter la responsabilisation et le

professionnalisme, et de doter le pays d'une fonction publique déterminée à fournir des services de qualité, et équipée pour ce faire.

Résultats atteints

- La compression des effectifs de la fonction publique et le rendement global de l'investissement effectué dans les programmes d'encouragement au départ donnent des résultats conformes aux attentes. Le SCT a appuyé la pleine participation des syndicats par le truchement des comités mixtes de réaménagement des effectifs, en leur offrant un soutien financier, des outils de travail tels que des rapports régionaux, et une aide pour résoudre leurs problèmes éventuels. Les résultats de ces efforts seront évalués dans un futur rapport sur le rendement.
- L'effectif global de la fonction publique a été réduit de plus de 30 000 personnes en deux ans, ce qui représente un changement net de la taille de la fonction publique fondé sur les arrivées et les départs. La réduction des dépenses salariales est conforme aux objectifs de l'Examen des programmes. Les employés sont traités de manière équitable et les effets négatifs du réaménagement des effectifs ont été minimisés. À la fin de 1996-1997, il y avait 1 044 employés excédentaires, soit le chiffre le moins élevé de la décennie. Au 31 mars 1997, il y avait 10 employés ayant le statut d'employé excédentaire non rémunéré (EENR). À cette date, un seul employé avait été mis à pied à l'expiration de son statut d'EENR depuis le lancement du programme de compression. Pour de plus amples renseignements, consulter les *Statistiques de l'emploi dans la fonction publique fédérale du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 1997* sur le site du Secrétariat.
- Au nom de l'employeur, le Secrétariat a négocié des modifications à la Directive sur le réaménagement des effectifs (DRE) en ce qui concerne la diversification des modes de prestation des services (DMPS) et il est parvenu à un accord avec 15 des 16 syndicats de la fonction publique. La DRE révisée constitue un volet essentiel de la structure des ressources humaines de la DMPS, avec les diverses modifications législatives adoptées par le truchement de la *Loi d'exécution du Budget de 1996*. La structure porte sur le traitement des employés dont les fonctions sont transférées à d'autres employeurs extérieurs à la fonction publique. Le gouverneur en conseil a approuvé une autre DRE pour l'Alliance de la fonction publique du Canada, et le syndicat ne l'a pas signée.

La DRE révisée, qui est entrée en vigueur le 16 juillet 1996, élargit la notion d'«offre d'emploi raisonnable» en y incluant les offres d'emploi d'autres employeurs que des ministères fédéraux. On a aussi remplacé les notions de privatisation, de dévolution et de sous-traitance par un concept plus exhaustif englobant les initiatives de diversification des modes de prestation des services. Les droits des employés sont maintenant reliés au type d'emploi qui leur offert par leur nouvel employeur.

- La *Loi d'exécution du Budget de 1996*, proclamée le 26 mai 1996, portait sur la modification de cinq lois pour faciliter le transfert de fonctionnaires à d'autres organismes, dans le cadre de la diversification des modes de prestation des services.
 - De nouveaux pouvoirs de mise à pied des employés, de délégation de la gestion du personnel et de transfert aux autres employeurs des responsabilités relatives aux ressources humaines figurent dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*.
 - Des droits de succession prévoyant le maintien des conventions collectives et des agents de négociation lors du transfert de fonctions de la fonction publique (de l'annexe I-I) à des employeurs distincts (de l'annexe I-II) ont été ajoutés à la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*.
 - Les dispositions relatives aux droits de succession, qui se limitaient auparavant au transfert de services de la fonction publique à des sociétés d'État, ont été élargies au transfert à toute entreprise fédérale dans le cadre du *Code canadien du travail*. Un pouvoir de dérogation a été prévu pour que les dispositions relatives aux droits de succession ne s'appliquent pas à certains transferts lorsqu'il y va de l'intérêt public.
 - La *Loi sur la pension de la fonction publique* a aussi été modifiée pour la rendre conforme à la *Loi sur les normes de prestations de pension* et pour garantir plus de souplesse en matière de transférabilité des pensions.
 - La *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* offre maintenant plus de possibilités de délégation de pouvoirs en matière de dotation.
- En décembre 1996, le Conseil du Trésor annonçait la mise sur pied d'une nouvelle structure de groupes professionnels, ramenant le nombre de groupes de la fonction publique de 72 à 27, dont 23 sont représentés par un agent négociation. Les groupes existants seront fusionnés dans des familles d'emploi apparentées, ce qui augmentera la mobilité du personnel. Les agents de négociation ont été consultés et appuient la nouvelle structure.
- Une politique de rémunération globale a été appliquée dans l'accord négocié entre l'employeur et les agents de négociation au Conseil national mixte, au début de 1997, de façon à maîtriser le coût des régimes de soins de santé et de soins dentaires.

Reprise de la négociation collective



La négociation collective a repris en janvier 1997. La nouvelle structure de groupes professionnels se reflète dans l'approche retenue pour les négociations collectives de 1997. L'employeur et les agents de négociation se sont entendus pour négocier à 29 tables, chacune négociant une convention collective pour toutes les unités de négociation qui en font partie.



Le premier succès a été enregistré avec le groupe des chefs d'équipe de la réparation des navires, dont la négociation a abouti le 21 mars 1997.

2.2 Un effectif bien formé et motivé, dont les compétences répondent aux besoins de la fonction publique fédérale

Contexte

Ce champ d'activité englobe les politiques, les outils et la prestation de conseils et d'avis qui permettent aux ministères de gérer les ressources humaines de manière efficace et efficiente, ainsi que l'exercice d'un leadership dans la gestion du perfectionnement professionnel de groupes spécialisés.

Nous devons veiller à ce que la Fonction publique continue d'attirer, de former, de motiver et de conserver des employés compétents et dévoués à tous les niveaux. Le Secrétariat détient des responsabilités particulières en ce qui concerne la gestion du groupe de la direction et un certain nombre de programmes correspondants de perfectionnement des cadres. Il nous appartient de veiller à ce que les compétences du personnel correspondent aux priorités établies par le gouvernement en matière de prestation des services à la population.

Résultats atteints

- Pendant l'exercice 1996-1997, la Norme générale de classification (NGC) a été profondément remaniée par des comités comprenant des représentants des ministères, des syndicats, du Secrétariat du Conseil du Trésor et de la Commission canadienne des droits de la personne, ainsi que des experts-conseils sur la neutralité sexuelle. La Norme a ensuite été revue par un comité consultatif composé de représentants de l'employeur, des syndicats, de la Commission canadienne des droits de la personne et du Bureau du vérificateur général du Canada. Le premier de plusieurs essais a été mené dans 38 ministères pendant l'hiver de 1996. L'objectif des essais est de veiller à ce que la NGC permette de tenir compte de toute la gamme des tâches exécutées dans la fonction publique. Les premiers résultats sont très encourageants et montrent que la réforme initiale de 1996-1997 n'était pas loin de l'objectif.
- Toutes les parties prenantes, comme la Commission de la fonction publique du Canada (CFP) et les ministères, ont été consultées pour assurer une concordance entre la NGC et les initiatives relatives à la réforme de la dotation, aux aptitudes et aux compétences, et à une description simplifiée des tâches.

Ces trois initiatives avancent en parallèle. Des relations de travail étroites ont été établies avec les organismes centraux et les ministères pour veiller à ce que la démarche de description des tâches soit conforme aux valeurs entérinées dans l'outil d'évaluation du poste et le profil de compétences du titulaire.

- Les résultats obtenus jusqu'à présent sont très encourageants sur tous les plans. Le SCT, la CFP et les ministères continuent de collaborer étroitement pour veiller à ce que l'élaboration du nouveau système d'évaluation des postes, la manière dont on décrit les tâches, ainsi que les aptitudes et compétences des personnes recrutées soient cohérentes et correspondent aux objectifs d'une fonction publique moderne.
- Dans le cadre de La Relève, le Secrétariat a lancé une révision fondamentale de la structure de gestion des ressources humaines qui s'applique à la haute direction de la fonction publique fédérale, notamment du point de vue de la rémunération. Des études démographiques et des enquêtes ont été analysées pour évaluer les mouvements des cadres. Le Secrétariat aide les ministères, dans le cadre de La Relève, à lancer des stratégies visant à attirer, à former et à conserver leurs cadres. Lorsque les stratégies seront mises en oeuvre, le Secrétariat analysera les résultats, qu'il communiquera dans ses prochains rapports sur le rendement.

2.3 Une fonction publique représentative

Contexte

L'un des buts de l'équité en emploi est d'instaurer une fonction publique représentant la population qu'elle dessert. Les responsabilités du Conseil du Trésor reposent sur les dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi* qui est entrée en vigueur à l'automne de 1996.

Le Secrétariat continue de collaborer avec les ministères pour cerner et éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les membres des groupes désignés voulant faire partie de la fonction publique, c'est-à-dire les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Le but est d'offrir à ces groupes des possibilités équitables d'emploi et carrière et d'instaurer un environnement favorable à la diversité. Il est crucial dans ce contexte de consulter les représentants des employés et de collaborer avec eux pour intégrer leurs opinions.

Résultats atteints

- On trouvera une analyse des progrès réalisés en ce qui concerne l'équité en emploi dans la fonction publique dans le dernier rapport annuel intitulé *L'équité en emploi dans la fonction publique*. Ce rapport, concernant l'exercice 1995-1996, a été déposé au Parlement en mars 1997. Malgré la compression des effectifs, la représentation de trois des quatre groupes a légèrement augmenté. La seule diminution, concernant les personnes handicapées, a été minime – de 3,2 p. 100 l'an dernier à 3,1 p. 100 le 31 mars 1996 –, et on peut l'attribuer en partie aux programmes d'encouragement au départ.

- Le Secrétariat a évalué les plans et rapports des ministères concernant l'équité en emploi, ce qui lui a permis de dresser une liste des mesures requises pour assurer le plein respect des dispositions de la Loi. Ces mesures constitueront une partie importante du plan de travail du prochain exercice budgétaire.
- Dans le cadre de la Loi, le législateur a confié une nouvelle fonction de vérification à la Commission canadienne des droits de la personne. Le Secrétariat a ratifié un protocole d'entente avec la Commission concernant l'échange d'informations et précisant les procédures administratives, dans le but d'éliminer le dédoublement des efforts et d'établir une relation de travail positive pour l'avenir. Six ministères et organismes fédéraux se sont proposés pour participer à des vérifications pilotes que la Commission a entreprises pour tester les nouveaux critères de vérification. Le Secrétariat a suivi le processus et a participé à la révision et à l'analyse des critères pendant leur élaboration. Les ajustements qui seront apportés aux critères et à l'échéancier de vérification suite à ce processus faciliteront la campagne de vérification qui s'achèvera en octobre 1997, fin de l'année de transition.
- Avec plusieurs ministères clés et des collègues d'organismes centraux, le Secrétariat a rédigé un document de vision de portée générale établissant l'orientation stratégique relative à l'équité en emploi dans la fonction publique pour les cinq prochaines années. Il a également défini dans ce document le partage des rôles et responsabilités entre les organismes centraux et les ministères, dans le cadre de la nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, afin de préciser les obligations respectives et d'appuyer la responsabilisation. Le succès de cette vision fera l'objet d'un rapport futur.
- Afin d'aider les ministères à structurer leurs programmes en vue d'une meilleure reddition de comptes, le Secrétariat a élaboré un cadre de responsabilité sur l'équité en emploi. Ce cadre comprend une liste d'indicateurs de rendement qui a fait l'objet de projets pilotes couronnés de succès dans six ministères et qui a été adapté pour mieux refléter les dispositions de la nouvelle loi, avant sa diffusion générale en février 1997 dans le cadre des instructions relatives aux plans et rapports ministériels sur l'équité en emploi.

2.4 Gestion efficace du Programme des langues officielles

Contexte

Le Conseil du Trésor est chargé de l'orientation générale et de la coordination des politiques et programmes reliés aux parties IV (service au public), V (langue de travail) et VI (participation) de la *Loi sur les langues officielles* dans les institutions fédérales et autres organismes assujettis à la Loi. En outre, le Secrétariat du Conseil du Trésor est chargé d'appuyer le Patrimoine canadien en ce qui concerne la mise en oeuvre de la partie VII (article 41) de la *Loi sur les langues officielles*.

Les objectifs du programme concernant ces parties de la Loi sont les suivants :

- veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes obtiennent des services dans la langue officielle de leur choix;
- instaurer et préserver un milieu de travail favorable à l'utilisation efficace des deux langues officielles;
- veiller à ce que l'effectif des organismes de l'État ait tendance à refléter la présence des deux groupes linguistiques, tout en tenant compte de leur mission, du public desservi et de l'emplacement des bureaux, et à ce que les membres des deux groupes linguistiques bénéficient de possibilités de promotion égales.

Résultats atteints

- Le Secrétariat a rencontré les gestionnaires régionaux pour les informer sur la mise en oeuvre des textes réglementaires relatifs aux langues officielles (Colombie-Britannique, Alberta et Nouvelle-Écosse) et il a organisé une série d'ateliers sur les exigences en matière de service au public (Québec et Ontario). Le but de ces rencontres et ateliers était de sensibiliser les gestionnaires et leur personnel aux exigences législatives liées au service au public dans les deux langues officielles. Des mesures appropriées, comprenant des évaluations et des vérifications, seront prises à l'avenir pour évaluer le rendement des bureaux visés.
- La participation des Canadiens et des Canadiennes d'expression française et d'expression anglaise aux institutions fédérales reflète à un degré raisonnable la présence des deux groupes au Canada. Au Québec, la participation anglophone à la fonction publique est faible, à 5 p. 100; dans les institutions fédérales dans leur ensemble, elle se situe à 13 p. 100; dans les institutions assujetties à la *Loi sur les langues officielles*, elle est de 10 p. 100.
- Les commentaires et données concernant le rendement des institutions fédérales en matière de langues officielles se retrouvent dans le rapport annuel du président du Conseil du Trésor sur les langues officielles dans les institutions fédérales.

Secteur d'activité 3 : Fonction de contrôleur

Objectif

Une fonction de contrôleur moderne pour gérer les ressources publiques

L'exercice d'une fonction de contrôleur moderne repose sur une gestion très rigoureuse des ressources publiques, un degré d'éthique élevé et une surveillance parlementaire adéquate. Pour fournir à la population des services abordables et de qualité, les gestionnaires ont besoin de souplesse, d'incitation et d'information. En conséquence, la fonction de contrôleur moderne est centrée sur les résultats, la responsabilisation et la gestion du risque.

Les caractéristiques fondamentales de la fonction de contrôleur actuelle sont :

- un Trésor unique;
- un processus rigoureux d'élaboration du Budget des dépenses et de crédits, conforme aux règles parlementaires;
- un ensemble solide de politiques financières et administratives;
- un personnel hautement professionnel dans les secteurs des finances, du matériel, des biens et de l'examen;
- des méthodes de gestion efficaces et efficaces dans les ministères;
- des méthodes efficaces d'évaluation du rendement.

Bien que ces caractéristiques aient fait la preuve de leur efficacité dans le passé, nous croyons qu'il convient de mettre la structure à jour et de l'améliorer afin que l'État puisse mieux servir la population et s'adapter aux changements, notamment technologiques. On procède par ailleurs à la mise en oeuvre de méthodes actualisées de contrôle et de reddition de comptes, conformes aux priorités gouvernementales actuelles.

Afin de contribuer au renouvellement et à la modernisation de la fonction de contrôleur, le Comité d'examen indépendant sur la modernisation de la fonction de contrôleur a été constitué en novembre 1996. Son mandat consiste à formuler des recommandations sur la manière dont la fonction de contrôleur devrait évoluer, eu égard à l'évolution des besoins du gouvernement.

Nous créons le comité parce qu'il y a des changements profonds dans la manière dont le gouvernement fonctionne, dans les ressources dont il dispose, et dans les défis, risques et opportunités auxquels il est confronté. Le gouvernement est résolu à fournir aux Canadiens et Canadiennes une fonction de contrôleur moderne pour gérer les ressources de l'État.

L'honorable Marcel Massé
Président du Conseil du Trésor
25 novembre 1996

Le Comité consulte actuellement les parties visées sur les aspects clés de la fonction de contrôleur, notamment la reddition de comptes, l'évaluation du rendement, la gestion des finances, l'information financière, la vérification et l'examen, et la gestion du secteur public. Le Comité doit remettre son rapport à l'automne de 1997.

3.1 Un régime de reddition de comptes et de rapports sur le rendement axé sur les résultats

Contexte

La présente section du rapport porte sur les engagements relatifs à un plan à longue échéance d'amélioration de la reddition de comptes et des rapports sur le rendement.

La stratégie fédérale comprend trois étapes :

- 1) identifier les résultats clés attendus du gouvernement, des ministères et des programmes;
- 2) améliorer la mesure du rendement et des coûts correspondants;
- 3) améliorer les rapports destinés au Parlement.

Pour «repenser le rôle de l'État», il est essentiel que les ministères puissent rendre compte de leurs résultats. Pour ce faire, ils ont besoin d'informations sur le rendement, celles-ci étant par ailleurs essentielles à la prise de décision, à l'amélioration de la prestation des services et à l'amélioration de l'élaboration des politiques.

Résultats atteints

Une fonction de contrôleur moderne exige des rapports sur les résultats afin d'améliorer la reddition de comptes. Cela veut dire que le gouvernement doit identifier, mesurer, utiliser et faire rapport de son rendement en fonction de ses engagements en vue d'obtenir des résultats. Et il doit le faire de manière transparente et ouverte devant le Parlement et le public.

- En octobre 1996, le président déposait au Parlement son rapport annuel intitulé *Repenser le rôle de l'État : Améliorer la mesure des résultats et de la responsabilisation*.
- Pour la première fois, 32 ministères et organismes, dont le SCT, ont exposé clairement leurs engagements fondamentaux en vue d'obtenir des résultats dans le rapport annuel.

Les gouvernements apprennent à mesurer leur rendement

La plupart des Canadiens pensent que les gouvernements devraient être tenus de rendre compte de leurs résultats et de leur efficacité... Fixer des objectifs et trouver des systèmes de mesure constituent la clé d'une bonne gestion. Car il y a un vieux dicton qui dit que «ce qui doit être mesuré doit être fait».

Étant donné les nouvelles règles fixées par le Conseil du Trésor, il ne suffit plus aux ministères et organismes fédéraux de décrire ce qu'ils ont l'intention de faire pour obtenir un budget annuel. Ils doivent aussi indiquer les résultats qu'ils espèrent atteindre, et montrer comment on pourra mesurer leur succès à cet égard.

**Peter Larson, *The Ottawa Citizen*, J1,
Le samedi 10 mai 1997**

- On a amélioré l'accès électronique aux informations sur les résultats et sur le rendement. Le site Internet du SCT contient le rapport annuel, les rapports sur le rendement ministériel et les points dominants de plus de 700 examens. On peut trouver d'autres informations de rendement sur les sites Internet des ministères.
- Des séances de formation sur la présentation des rapports de résultats et sur une meilleure compréhension de la gestion axée sur les résultats, à l'intention des gestionnaires et du personnel des ministères, contribuent à faire des résultats un élément central de la gestion.

3.2 Examens ministériels et interministériels appuyant efficacement l'amélioration des politiques et des programmes

Contexte

Le SCT joue un rôle clé en ce qui concerne la promotion et l'appui d'examens efficaces – ce qui comprend la vérification interne, l'évaluation des programmes, et d'autres activités d'examen de la gestion – s'appliquant aux principaux programmes de portée horizontale ou pangouvernementale. Ces examens sont indispensables pour assurer le succès des mesures d'amélioration ministérielles et gouvernementales et pour renforcer la gestion axée sur les résultats. Ainsi, le SCT fait preuve de leadership dans l'instauration d'une vision horizontale de l'élaboration des politiques et de la gestion des programmes, axe central de l'action gouvernementale.

Résultats atteints

- C'est notamment au moyen d'une tribune interministérielle de conseil et de consultation que le SCT a fait preuve de leadership pour garantir l'exécution opportune des examens demandés par le Conseil du Trésor (CT) et d'autres examens touchant toute la fonction publique. Il a aussi contribué à assurer plus de pertinence et de qualité dans ces examens. Le SCT a joué un rôle clé dans les examens demandés par le CT, tels que la Stratégie nationale de sécurité communautaire et de prévention du crime (évaluation à mi-mandat), le Conseil national de prévention du crime, l'initiative de développement de l'enfant et le projet pilote sur l'initiative de coordination des soins de santé. D'autres examens effectués par le SCT sont mentionnés à la division C, «Principaux examens», de la partie III (page 41).

3.3 Meilleure utilisation stratégique des informations financières

Contexte

Ce champ d'activité englobe la Stratégie d'information financière (SIF) et la mise en oeuvre d'une comptabilité d'exercice pour toutes les opérations.

Le gouvernement s'est engagé à moderniser la gestion des ressources et les systèmes financiers pour fournir de meilleures informations financières. L'un des éléments clés de cette modernisation est la SIF, qui comprend l'application d'une méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. La SIF permettra d'améliorer la qualité et la

présentation en temps opportun des informations financières destinées au Parlement, aux ministères, aux organismes centraux et aux gestionnaires de programmes. La Stratégie sera un modèle de gestion financière et de comptabilité et elle sera comparable aux modèles utilisés dans le secteur privé. Cela permettra à tous les paliers du gouvernement fédéral d'utiliser les informations financières de manière plus stratégique lorsqu'ils prennent des décisions.

Résultats atteints

- Les échéanciers fixés pour le projet de la SIF sont respectés, la mise en oeuvre étant prévue pour 2001. L'un des éléments clés du projet a été l'approbation récente du plan directeur de mise en oeuvre. On trouvera d'autres détails sur le projet de la SIF sur le site Internet, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/FIS-SIF>
- Le gouvernement a déjà fait des progrès considérables du point de vue de la comptabilité d'exercice. Plusieurs ébauches de politiques concernant la comptabilité d'exercice et la classification des comptes pour produire des rapports financiers dans tout le gouvernement selon le principe de la comptabilité d'exercice ont été élaborées et acceptées par les ministères. En outre, des activités importantes d'élaboration de systèmes ont été entreprises en vue d'une mise en oeuvre commençant pendant l'exercice 1999-2000. La comptabilité d'exercice pour toutes les opérations signifie que les ministères devront tenir compte du coût des immobilisations lorsqu'ils établissent le coût de leurs programmes; ils seront donc plus conscients du coût total de leurs décisions et ils pourront gérer leurs biens de manière plus efficace.
- Pour 1996-1997, le Secrétariat s'est engagé à collaborer avec les organismes centraux et avec les principales parties prenantes pour réviser la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin d'y apporter les modifications requises par la comptabilité d'exercice, les prévisions budgétaires et les affectations de crédits. La révision de cette loi se fera en deux parties, du fait de la complexité des enjeux. La première partie facilitera la mise en oeuvre des éléments clés de la Stratégie d'information financière, dont la comptabilité d'exercice, avec les changements proposés dans le cadre du processus budgétaire pour toutes les opérations de 1997. La deuxième partie garantira que la *Loi sur la gestion des finances publiques* rationalisée et moins fondée sur les procédures donne le maximum de souplesse aux gestionnaires de la fonction publique pour atteindre leurs objectifs de gestion financière dans le cadre de la structure de reddition de comptes au Parlement.
- La partie 1 de la révision de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'est achevée en 1996-1997. Des recherches et consultations auprès des parties prenantes ont montré que la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations pourrait être mise en

oeuvre sans modifier cette loi. Quoi qu'il en soit, on effectuera un examen complémentaire des articles de la Loi reliés à la comptabilité d'exercice afin de voir si des modifications devraient leur être apportées pour les rendre conformes aux pratiques contemporaines. La recherche sera faite en 1997-1998, et les modifications requises seront apportées dans le cadre du processus budgétaire de 1998.

- Aucune ressource n'a encore été réservée pour la deuxième partie de la révision de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Toutefois, cette décision sera peut-être révisée à la lumière des prochaines recommandations du Comité d'examen indépendant sur la modernisation de la fonction de contrôleur au gouvernement du Canada, lequel doit déposer son rapport à l'automne de 1997.

3.4 Intégration des notions de services de qualité aux activités des ministères

Contexte

Le gouvernement reste déterminé à fournir à la population des services de qualité accessibles, abordables et répondant à ses besoins. En 1996, le SCT a pris l'engagement, dans le cadre de son initiative sur les services de qualité, de continuer à publier des guides pour aider les ministères à améliorer la prestation de leurs services à la population. Il s'est aussi engagé à inclure dans les futurs rapports sur le rendement des analyses des mesures de satisfaction du client pour l'ensemble du gouvernement et d'évaluation du degré d'intégration des services de qualité aux activités des ministères.

Résultats atteints

Des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de l'initiative sur les services de qualité et des engagements pris.

- Quatre nouveaux guides ont été publiés en 1996-1997. Ces guides reposent sur les pratiques exemplaires et les leçons tirées dans tout le gouvernement et dans le secteur privé. Ils portent sur des questions telles que l'analyse comparative, la gestion des plaintes, l'identification des clients et les méthodes de mise en oeuvre. En tout, 13 guides des services de qualité ont maintenant été publiés, et ils sont disponibles sur le site du SCT aux adresses suivantes :
<http://www.info.tbs-sct.gc.ca/TBSOCCG/TBSOCCG.D.f.html> (français);
<http://www.info.tbs-sct.gc.ca/TBSOCCG/TBSOCCG.D.e.html> (anglais).

- Au début de 1997, le président du Conseil du Trésor a publié un rapport d'étape sur l'initiative sur les services de qualité. Il y concluait que, dans l'ensemble, les ministères ont réalisé de bons progrès à ce sujet. Cette conclusion se fondait sur des examens effectués dans 25 ministères pour évaluer le degré d'intégration aux activités ministérielles des méthodes associées aux services de qualité. On faisait aussi ressortir dans le rapport des questions telles que les stratégies de consultation des clients, les normes de service, le leadership et l'éducation des employés, qui exigent un effort soutenu si l'on veut recueillir tous les fruits de cette initiative. On peut consulter le rapport sur le site du SCT aux adresses suivantes :
<http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/annrepf/quality/annf.html> (français);
<http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/annrepe/quality/anne.html> (anglais).

3.5 Une prestation de services plus efficace grâce à l'élaboration de meilleures outils et politiques

Contexte

Dans le cadre de l'Examen des programmes, le Secrétariat apporte les ajustements requis à la structure administrative du gouvernement. Ces ajustements comprennent l'élaboration de politiques et d'outils pour aider les gestionnaires à appliquer des méthodes modernes de contrôle et de responsabilisation dans des situations de plus en plus diverses.

Résultats atteints

Des progrès notables ont été réalisés dans la révision et la modernisation des politiques et des règlements, ainsi que dans l'adoption de processus administratifs plus efficaces.

- Dans notre rapport sur le rendement de 1995-1996, nous disions que la rationalisation du processus des présentations au Conseil du Trésor avait permis de réduire de 20 p. 100 les présentations relatives aux marchés. Cette année, nous avons élargi encore plus les pouvoirs contractuels délégués aux ministères et nous nous attendons à une autre réduction de 30 p. 100.
- Dans le cadre du projet de révision et de modernisation des 13 règlements de gestion financière, entrepris en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, on a approuvé des modifications à trois règlements en 1996-1997, pour atteindre les objectifs suivants :
 - Règlement sur l'émission de chèques : refléter les nouvelles méthodes du secteur, comme l'imagerie des chèques, et obtenir des gains d'efficacité en rationalisant le processus de remplacement des chèques et en relevant la limite maximale des chèques pouvant être tirés sur les comptes bancaires ministériels;
 - Règlement sur les versements aux successions : simplifier les procédures et les exigences documentaires, doubler jusqu'à 100 000 \$ le montant maximal pouvant être versé à un héritier légal lorsque la personne décédée avait fait un testament, et

- donner au ministre pertinent le pouvoir de payer si toutes les conditions du règlement sont respectées;
- Règlement sur la destruction des effets payés : tenir compte de l'archivage électronique des instruments de paiement et de l'évolution des méthodes de destruction.
 - Le Conseil du Trésor a approuvé des modifications à son ensemble de politiques sur les biens immobiliers dans le but de mieux faciliter l'aliénation des terrains fédéraux. Le Répertoire fédéral des biens immobiliers a été amélioré et automatisé pour renforcer la base de données gouvernementale sur les biens immobiliers fédéraux. En outre, le rôle de gardien que jouent les ministères en matière de gestion et d'aliénation de terrains a été renforcé pour tenir compte de leur obligation de rendre compte de leurs résultats.
 - Le SCT a rédigé des politiques dans les trois domaines suivants :
 - Comptabilisation des immobilisations;
 - Comptabilisation des recettes fiscales selon la comptabilité d'exercice (en collaboration avec Revenu Canada et après avoir consulté le Bureau du vérificateur général);
 - Comptabilisation des coûts et des responsabilités concernant l'environnement (ébauche préparée en vue de discussions avec les ministères).

Dans ses prochains rapports, le SCT analysera l'incidence de ces politiques.

Secteur d'activité 4 : Technologies de l'information et gestion de l'information

Objectif

Aider le gouvernement fédéral à utiliser les technologies de l'information pour améliorer les services gouvernementaux et la régie

Les technologies de l'information et la gestion de l'information (TI/GI) sont deux éléments clés de l'infrastructure gouvernementale, ainsi que des outils cruciaux du programme de renouveau des services de l'État. Les Canadiens et les Canadiennes veulent des services abordables, accessibles et répondant à leurs besoins. Ils s'attendent à avoir des choix pour avoir accès aux services ou les recevoir. Le recours stratégique aux TI/GI permet d'accélérer la prestation de services, d'améliorer la qualité de l'information et d'assurer une exécution de programmes et une prestation de services plus souple.

4.1 Leadership stratégique en TI/GI au gouvernement

Contexte

Ce champ d'activité englobe les engagements pris au sujet d'un recours croissant aux technologies d'appui à l'exécution des programmes, notamment à l'adoption des systèmes de commerce électroniques comme méthode préférée de réalisation de certaines activités.

Les questions clés concernant les technologies et la gestion de l'information doivent être traitées d'un point de vue horizontal à l'intérieur du gouvernement et entre les gouvernements. Le SCT fournit une orientation et un leadership stratégiques à long terme dans ces domaines.

Résultats atteints

- Le SCT a collaboré avec les représentants de 16 ministères au sein de trois groupes de travail, appelés «entreprises» : l'Entreprise des services d'information (ESI), l'Entreprise des services humains (ESH) et l'Entreprise des services aux gens d'affaires (ESGA). Un budget de 1,45 million de dollars a été consenti pour faire avancer les travaux concernant certains projets pilotes axés sur les clients et proposés par l'ESI et l'ESH. Cela a débouché sur la production de deux trousse d'information électronique : une trousse de préparation à l'exportation et une trousse d'information sur l'emploi. Ce travail est destiné à appuyer le recours au commerce électronique comme méthode préférée d'exécution de certaines activités.
- Le gouvernement canadien est devenu le premier gouvernement national à investir dans une infrastructure à clé publique (ICP). Une ICP assure des services de chiffrement et de signature numérique pour la manipulation d'informations désignées et pour des transactions commerciales électroniques. Cette mesure va dans le sens des recommandations du Conseil consultatif sur l'autoroute électronique et constitue un pas en avant important vers la prestation électronique de certains services.
- Le Secrétariat a entrepris une révision de son programme de normes d'information et de technologie pour veiller à ce que l'application des normes appuie le partage des infrastructures, des logiciels et des données dans toute la fonction publique. Par suite de cette révision, le SCT a réorienté sa politique pour adopter l'approche des normes comme solutions, dans les cas appropriés. Une mise à jour des normes actuelles est prévue pour 1997-1998.
- Les établissements du gouvernement fédéral sont censés fournir des analyses environnementales efficaces, identifier, surveiller et analyser les questions et tendances contemporaines au moyen des journaux, des émissions de nouvelles et d'affaires publiques à la radio et à la télévision et des autres types de médias, et présenter les informations sous forme de document quotidien de suivi et d'analyse des médias. Jusqu'à présent, ce processus était surtout manuel. En 1996-1997, le Secrétariat du Conseil du Trésor a négocié un accord de licence à tarif fixe de 2,5 millions de dollars pour obtenir l'accès informatisé aux articles publiés par les journaux des chaînes

Southam et Thomson. Cette décision permet d'éliminer une bonne partie des chevauchements et dédoublements constatés dans les activités d'analyse des rapports de presse et de réduire considérablement les frais d'imprimerie et de distribution. On estime que le gouvernement fédéral a ainsi réalisé des économies de 2,9 millions de dollars et de 43,5 équivalents temps plein. Ces chiffres seront vérifiés au moyen d'une vérification interne de la mise en oeuvre du nouveau système de surveillance des rapports de presse. Trente-neuf ministères recourent maintenant à cette licence. Ils n'ont plus alors à disposer de contrats distincts avec les trois fournisseurs. Une seule entente remplace à présent 117 contrats distincts. En outre, les organismes publics sont mieux à même de respecter les attentes relatives à l'examen des médias, et la Couronne est protégée contre toute allégation d'infraction aux droits d'auteur pouvant résulter de son utilisation de la version électronique des coupures de presse.

- Le Comité consultatif interministériel sur Internet et ses 10 groupes de travail composés de représentants de 26 ministères et organismes ont préparé le guide Internet du gouvernement du Canada, qui contient des informations et des noms de personnes-ressources sur des sujets allant des normes à respecter pour préparer les pages d'accueil des ministères jusqu'à l'utilisation des langues officielles. L'Internet n'est plus une nouveauté; il transforme l'image du gouvernement et la façon dont nous travaillons, tout en nous donnant la chance d'avoir des rapports plus personnalisés avec nos clients. Le guide a donc été conçu pour permettre une meilleure compréhension et une appréciation plus juste des complexités structurelles de la transmission des informations du gouvernement.
- Le Groupe de travail des communications Internet, qui comprend 30 représentants ministériels, a mené un sondage auprès de 70 organismes fédéraux ayant des sites Internet actifs pour évaluer l'utilisation du réseau. Ce sondage a permis d'identifier les caractéristiques des répondants, de recueillir des données sur l'accès général de la population au réseau Internet puis d'évaluer l'accès au site général du gouvernement du Canada et aux sites des ministères. Il a aussi permis d'obtenir des données qualitatives sur la satisfaction des répondants avec les divers sites du gouvernement. Finalement, les auteurs ont examiné les possibilités futures de prestation des services et d'exécution des programmes que le réseau Internet pourrait offrir au gouvernement du Canada.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor a joué un rôle de leadership dans la réduction du fardeau bureaucratique ou de la paperasserie imposé aux petites entreprises. Le président avait mis sur pied en décembre 1994 un forum mixte qui était chargé de réduire considérablement d'ici à 1998 le temps consacré par les petites entreprises à répondre aux demandes d'informations fédérales. En deux ans, le forum mixte, comprenant des représentants du secteur privé et de la fonction publique, a fait des progrès notables dans la réduction du fardeau administratif grâce à la simplification des exigences de rapport, à l'amélioration des communications et au recours accru à la technologie. Sur la centaine d'irritants évoqués par les petites entreprises, les deux tiers ont été réglés. Parmi les autres mesures tangibles, mentionnons la diminution du

nombre de remises de déductions sur la paye pour 650 000 petits employeurs (Revenu Canada), la simplification des exigences de rapport pour les relevés d'emploi (Développement des ressources humaines Canada) et la réduction de 17 p. 100 au cours des deux dernières années des informations statistiques devant être fournies par les petites entreprises (Statistique Canada). On trouvera une liste détaillée des réalisations importantes effectuées en la matière dans le deuxième rapport d'étape annuel du président, qui sera publié sous peu et portera sur la réduction du fardeau administratif des petites entreprises dans une perspective de réforme durable.

4.2 Une approche pangouvernementale de l'investissement en TI

Contexte

Ce champ d'activité comporte les engagements pris en matière de partage de systèmes et de coopération.

Le Secrétariat élabore un plan stratégique d'investissement dans les infrastructures axé sur la surveillance stratégique et l'assistance prêtée aux ministères pour maximiser les bienfaits et maîtriser les coûts en TI.

Résultats atteints

- Le Conseil du Trésor a négocié des licences pour l'ensemble du gouvernement concernant une multitude de systèmes fonctionnels afin de réaliser des économies substantielles. Douze ministères ont commencé à mettre en oeuvre le Système de gestion financière intégrée de la firme SAP, et le CT a aussi obtenu une licence de la société DMDI Inc. au sujet d'un système de gestion des informations de direction. Il a obtenu des rabais importants sur le prix courant des licences et il a réalisé des économies en assurant le partage des coûts de diverses mesures de mise en oeuvre. Par exemple, on estime que le système de la firme SAP a permis au groupe de réaliser une économie de 6 millions de dollars pour la préparation de matériel de formation.
- Un centre de soutien des systèmes partagés a été mis sur pied en collaboration avec Conseils et Vérification Canada. Ce centre est destiné à fournir le mécanisme administratif de soutien des initiatives pluriministérielles de partage de systèmes afin de favoriser l'utilisation de systèmes communs et intégrés à l'échelle de l'administration fédérale. Le centre est sur le point d'assurer la prestation d'un appui à un certain nombre d'ensembles de systèmes partagés, comme l'ensemble de gestion des ressources humaines de PeopleSoft, et d'établir un système de soutien des nouvelles initiatives, comme l'ensemble de gestion des informations de direction et les ensembles de la firme SAP. Le centre permettra aux groupes visés de continuer à tirer profit du partage des activités en constituant un point central indépendant pour leurs efforts conjoints. Des informations complémentaires sur les résultats de ces initiatives figureront dans les futurs rapports sur le rendement.
- Le SCT a publié un guide de restructuration des procédés d'acquisition et de paiement et un guide de restructuration des procédés liés à la rémunération et aux avantages

sociaux, pour aider les ministères à restructurer ces processus et pour donner aux gestionnaires un outil pratique de planification et d'exécution des projets de restructuration à des coûts réduits pour le contribuable. Ces guides sont disponibles auprès du Centre de distribution du ministère des Finances et du Conseil du Trésor du Canada.

4.3 Coordination pangouvernementale des activités relatives au problème de l'an 2000

Contexte

Ce champ d'activité a été identifié alors que les engagements de 1996-1997 avaient déjà été pris, mais son importance justifie que l'on en traite dans le présent rapport.

Le problème de date de l'an 2000 dans les ordinateurs suscite beaucoup de préoccupations à l'échelle nationale et internationale. Le SCT assume le leadership de la résolution du problème à l'échelle fédérale.

Résultats atteints

- Le SCT a ouvert un bureau, a créé un groupe de travail interministériel et a enquêté auprès des ministères pour évaluer leur degré de préparation. Les résultats de l'enquête montrent que les ministères devraient accélérer sensiblement leurs activités concernant le problème de l'an 2000. Le bureau du projet continuera de travailler avec les ministères pour élaborer une stratégie à l'intention des ministres, et une deuxième enquête sera lancée en 1997-1998 pour mesurer les progrès réalisés.

4.4 Mise en oeuvre et mise à jour du cadre amélioré de gestion, de régie et de direction des grands projets de TI

Contexte

Le SCT est chargé de favoriser des investissements judicieux pour obtenir le rendement maximal des dépenses publiques consacrées aux technologies de l'information. Le Secrétariat a collaboré étroitement avec les ministères et organismes pour mettre en oeuvre le cadre amélioré de gestion des grands projets de TI, qui avait été élaboré à la suite de l'échec de plusieurs projets de TI de grande ampleur et de coût élevé. Pour appuyer le cadre amélioré de gestion (CAG), un comité de hauts fonctionnaires a été chargé d'élaborer un processus d'acquisition axé sur les avantages, lequel serait utilisé pour lancer rapidement les grands projets de TI et éliminer les retards coûteux. Le Secrétariat a élaboré le cadre amélioré de gestion des projets de TI qui est disponible au Centre de distribution du ministère des Finances et du Conseil du Trésor du Canada.

Résultats atteints

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor gère le fonds d'investissement en infrastructure qui sert à donner aux ministères les ressources nécessaires pour lancer des projets d'investissement en TI de taille moyenne ou grande. Le fonds d'infrastructure informatique vise à fournir des crédits de démarrage d'incitation ou des fonds

supplémentaires pour couvrir les frais marginaux directs de toute initiative ministérielle qui constitue une application novatrice en TI/GI. Pendant l'exercice 1996-1997, le CT a approuvé sept initiatives de ministères, d'une valeur totale de 9,142 millions de dollars.

- Les crédits supplémentaires ont appuyé les initiatives ministérielles suivantes :
 - 1) l'élaboration du cadre de gestion de projets;
 - 2) la mise sur pied du Centre de soutien des systèmes partagés;
 - 3) les projets pilotes d'entreprise du Sous-comité du Comité consultatif du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la gestion de l'information;
 - 4) le projet pilote de Système de gestion financière intégrée de la firme SAP;
 - 5) la modernisation de la plateforme d'un système de gestion du matériel;
 - 6) le projet pilote d'un système de correspondance de cadres;
 - 7) la licence d'exploitation d'un système de planification des activités gouvernementales.

Les résultats de ces initiatives seront analysés dans les rapports futurs.

Secteur d'activité 5 : Travaux d'infrastructure Canada

Objectif

Appuyer le président dans son rôle de ministre responsable de l'infrastructure

Le programme Travaux d'infrastructure Canada a été lancé en 1994 pour améliorer les infrastructures municipales et créer des emplois. Les crédits fédéraux devaient être complétés par des contributions équivalentes des provinces et des municipalités. Lors du lancement du programme, le SCT a été invité à fournir les locaux, le budget et le personnel du Bureau de l'infrastructure.

5.1 Amélioration des infrastructures du Canada et création d'emplois

Contexte

Des agences régionales comme le Bureau fédéral de développement régional (Québec), l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, la Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, Industrie Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada servent d'agences de mise en oeuvre du programme à l'échelle provinciale. Le programme, qui devait à l'origine arriver à expiration en mars 1998, a été prorogé jusqu'en mars 1999 pour donner aux administrations municipales et locales assez de temps pour achever les projets.

Résultats atteints

- En août 1996, M. Richard Soberman a déposé son rapport intitulé *Bilan – Examen du programme Travaux d'infrastructure Canada*. Ce rapport faisait suite à un examen du programme fondé sur une base de données élaborée par le Bureau de l'infrastructure, sur l'utilisation de modèles de prévision économique, sur un certain nombre d'études de cas municipales, sur une enquête menée auprès d'organismes fédéraux chargés de la mise en oeuvre du programme, et sur les opinions d'économistes et de parties prenantes. En bref, M. Soberman a conclu que les fonds du programme Travaux d'infrastructure Canada ont été dépensés à bon escient et que des emplois ont été créés pour les Canadiens et les Canadiennes sans emploi. Il a aussi fait remarquer que l'état des infrastructures municipales a été considérablement amélioré dans l'ensemble du pays et que le programme a contribué à améliorer la qualité de vie de bon nombre de Canadiens et de Canadiennes.
- À la suite d'une offre que le gouvernement fédéral a présentée en décembre 1996 et de vastes négociations fédérales-provinciales, les dix provinces et les deux territoires ont accepté de prolonger le programme Travaux d'infrastructure Canada en lançant une deuxième phase où les trois partenaires (municipalités, provinces et gouvernement fédéral) investiront des fonds supplémentaires de 1,3 milliards de dollars. Depuis la création du programme Travaux d'infrastructure Canada, les investissements d'infrastructure ont atteint plus de 8 milliards de dollars et plus de 120 000 emplois ont été créés dans tout le pays.
- Le directeur général du programme Travaux d'infrastructure et le sous-contrôleur général ont comparu devant le Comité des comptes publics de la Chambre des communes, en février 1997, à la suite des vérifications du programme exécutées par le Bureau du vérificateur général.

C. Principaux examens

Résultats des études d'évaluation de programmes

Évaluation de la présentation améliorée des rapports au Parlement (achevée en novembre 1996) :

L'évaluation a permis de conclure que la qualité et l'utilité des informations de gestion des dépenses fournies au Parlement se sont considérablement améliorées. La Chambre a adopté une motion exigeant que tous les ministères et organismes déposant un budget des dépenses déposent en même temps, à titre de projet pilote, des rapports distincts de plans d'activités et de rendement.

Résultats des vérifications internes

Vérification de la langue de service (achevée en avril 1996) :

La vérification a permis de conclure que les organismes fédéraux des régions de Halifax et de Toronto s'acquittent dans l'ensemble de leur obligation de veiller à ce que des services soient fournis au public dans les deux langues officielles. Les résultats ont été intégrés au rapport annuel du président sur les langues officielles dans les institutions fédérales.

Autres examens clés

Sondage sur l'utilisation du réseau Internet au gouvernement du Canada (achevé en janvier 1997) :

Organismes visés : Quelque 70 organismes fédéraux ayant un site Internet actif pendant la période du sondage (du 7 novembre au 24 décembre 1996). Le sondage était un projet du Groupe de travail sur les communications Internet, comprenant une trentaine de représentants ministériels. Il avait été élaboré en collaboration avec 16 organismes fédéraux, dont le Bureau du Conseil privé et le Bureau du Premier ministre.

Valeur du sondage : Obtenir des données qualitatives sur les sites Internet du gouvernement du Canada, en analysant les besoins d'informations, de programmes et de services des clients Internet du gouvernement. Le sondage a permis d'identifier les caractéristiques des répondants et de recueillir des données sur l'accès général du public au réseau Internet, puis d'analyser en détail l'accès aux sites Internet du gouvernement. Il a aussi fourni des données qualitatives sur le degré de satisfaction des répondants à l'égard des sites Internet du gouvernement. Finalement, les sondeurs se sont penchés sur les possibilités futures de prestation de services et d'exécution de programmes pouvant être offertes au gouvernement par le réseau Internet. Résultats disponibles à l'adresse suivante : <http://canada.gc.ca/programmes/sursond/>.

C. Principaux examens (suite)

Résultats des études d'évaluation de programmes

Réforme de la réglementation par une analyse d'impact de la réglementation – l'expérience canadienne (achevée en mars 1997) :

Cette étude a porté sur la description et l'évaluation des effets du programme d'analyse d'impact de la réglementation au Canada, sur le but du programme, sur les antécédents historiques et les caractéristiques du programme, et sur l'identification de ses faiblesses et de son efficacité. L'étude a débouché sur l'adoption de normes de gestion du processus réglementaire.

Examen des politiques sur les biens immobiliers (achèvement pendant l'exercice 1996-1997) :

Ministères visés : SCT (chef de file), tous les ministères ayant la garde de biens immobiliers et les ministères responsables des politiques pertinentes (p. ex., Environnement Canada, Patrimoine canadien).

Les politiques ont été examinées et modifiées pour donner aux ministères plus de souplesse et de pouvoir de révision et d'aliénation des biens rendus excédentaires par suite de l'Examen des programmes, pour appuyer l'engagement du gouvernement envers le patrimoine bâti et l'environnement, et pour mieux définir les responsabilités des ministères quant à l'administration des biens dont ils ont la garde. Le SCT a approuvé les modifications des politiques en mars 1997.

Partie IV : Renseignements supplémentaires

A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels

Budget des dépenses 1997-1998

Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*

Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur la pension de la fonction publique*

Rapport annuel sur les marchés au gouvernement par les ministères et organismes

Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts – Rapport annuel

L'équité en emploi dans la fonction publique – Rapport annuel

Repenser le rôle de l'État : Améliorer la mesure des résultats et de la responsabilisation – Rapport annuel au Parlement par le Président du Conseil du Trésor, 1996

Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques, juin 1996

Les langues officielles dans les institutions fédérales – Rapport annuel

Rapport sur l'application de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*

Budget des dépenses supplémentaire (B), 1996-1997

Rapport sur les plans et les priorités

Régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques – Lignes directrices (document publié conjointement par le ministère des Finances et le Conseil du Trésor du Canada)

Lois administrées par le Secrétariat

Loi sur l'accès à l'information, L.R.C., 1985, ch. A-1

Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R.C., 1985, ch. M-5

Lois de crédits

Loi sur la dissolution ou la cession de sociétés d'État, 1985, ch. 41

Loi sur l'emploi dans la fonction publique, L.R.C., 1985, ch. P-33

Loi sur l'équité en emploi (de concert avec le ministre du Développement des ressources humaines)

Loi sur la gestion des finances publiques (de concert avec le ministre des Finances)

Loi sur les immeubles fédéraux, 1991, ch. 50

Loi sur les langues officielles (Parties IV, V et VI et article 91)

Loi sur la mise au point des pensions du service public, S.R.C., 1970, ch. P-33

Loi sur le partage des prestations de retraite, 1992, ch. 46 (Annexe II)

Loi sur la pension de la fonction publique, L.R.C., 1985, ch. P-36

Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs, L.R.C., 1985, ch. L-8

Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R.C., 1985, ch. S-24

Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C., 1985, ch. P-21

Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques, L.R.C., 1985, ch. 13 (2^e suppl.)

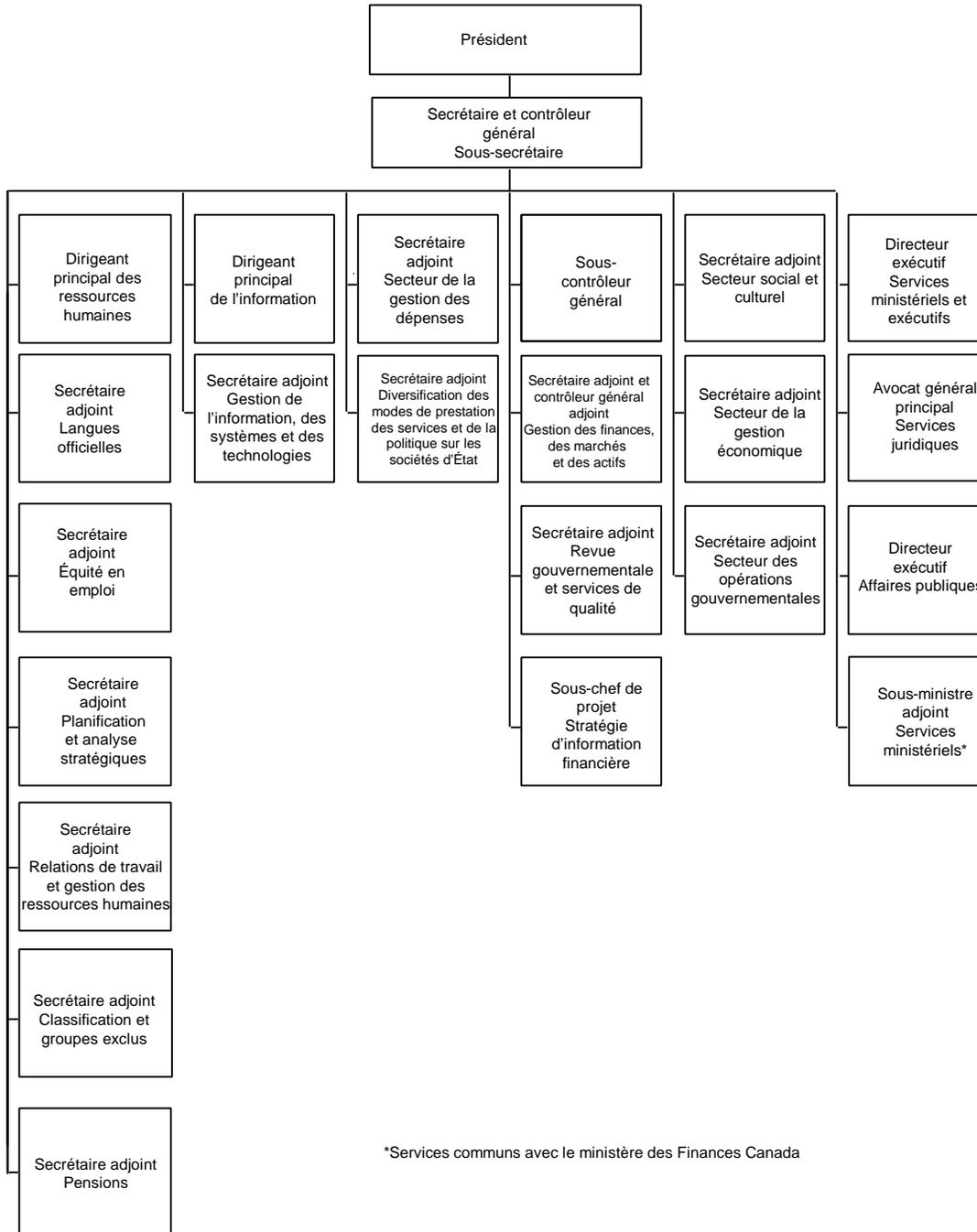
Loi sur les régimes de retraite particuliers, 1992, ch. 46 (Annexe I)

Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (de concert avec le président du Conseil privé)

Loi sur la rémunération du secteur public, 1991, ch. 30

Loi sur le vérificateur général, L.R.C., 1985, ch. A-17

B. Organigramme du SCT



Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Renseignements généraux

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Tél. : (613) 957-2400
Télec. : (613) 996-0518
Site Internet : <http://www.tbs-sct.gc.ca>

Planification des ressources et gestion des dépenses

David Miller
Secrétaire adjoint
Secteur de la gestion des dépenses
8^e étage, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Tél. : (613) 957-2612
Télec. : (613) 952-1973
C. élec. : Miller.David@tbs-sct.gc.ca

Fonction de contrôleur

Colin Potts
Sous-contrôleur général
10^e étage, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Tél. : (613) 957-7820
Télec. : (613) 952-0354
C. élec. : Potts.Colin@tbs-sct.gc.ca

Travaux d'infrastructure Canada

Glynnis French
Directeur exécutif
Bureau de l'infrastructure
7^e étage, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Tél. : (613) 957-0531
Télec. : (613) 957-0525
C. élec. : French.Glynnis@tbs-sct.gc.ca

Gestion des ressources humaines

Alain Jolicoeur
Dirigeant principal des ressources
humaines par intérim
4^e étage, tour ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Tél. : (613) 952-3011
Télec. : (613) 954-1018
C. élec. : Jolicoeur.Alain@tbs.sct.gc.ca

Technologies de l'information et gestion de l'information

Paul Rummell
Dirigeant principal de l'information
9^e étage, tour ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Tél. : (613) 957-9645
Télec. : (613) 952-8536
C. élec. : Rummell.Paul@tbs-sct.gc.ca

Administration des services ministériels du SCT

Joy Kane
Sous-ministre adjoint
Direction des services ministériels
5^e étage, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Tél. : (613) 952-7200
Télec. : (613) 954-6642
C. élec. : Kane.Joy@tbs-sct.gc.ca

Secrétariat du Conseil du Trésor

Alex Himelfarb
Sous-secrétaire
Secrétariat du Conseil du Trésor
9^{ie} étage, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Tél. : (613) 952-9179
Télec. : (613) 952-6596
C. élec. : Himelfarb.Alex@tbs-sct.gc.ca

C. Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 3 – Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1996-1997 – Partie II du Budget des dépenses principal

Besoins financiers par autorisation

Crédit	Programme d'administration centrale de la fonction publique	(en millions de dollars)	
		Autorisations totales 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997
1	Dépenses du programme	70,0	85,6
(S)	Président du Conseil du Trésor – Traitement et allocation pour automobile ¹	0,0	0,0
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7,0	7,2
(S)	Remboursement de sommes créditées aux recettes les années précédentes ²	0,0	0,0
	Total du programme	77,0	92,9
	Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale		
5	Éventualités du gouvernement	450,0	
10	Reprographie	1,4	
15	Aide à la formation	10,0	
	Total des programmes	461,4	
	Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance		
20	Assurances de la fonction publique	693,9	633,7
(S)	<i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	0,1	0,1
(S)	Contributions de l'employeur non réparties en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> et d'autres lois sur la pension de retraite ainsi que de la <i>Loi sur l'assurance-chômage</i>	0,0	1,8
(S)	<i>Loi sur les régimes de retraite particuliers</i>	200,0	250,4
	Total du programme	894,0	886,0
	Total budgétaire (Ministère)	1 432,4	978,9

¹ Somme réelle : 48 645 \$

² Somme réelle : 21 471 \$

**Tableau 4 – Dépenses prévues par activité et secteur d'activité pour 1996-1997
(par renvois)**

Secteurs d'activité/activités	(en millions de dollars)				Total
	Gestion des dépenses	Gestion du personnel	Gestion financière et gestion de l'information	Administration	
Planification des ressources et gestion des dépenses	17,9				17,9
Gestion des ressources humaines		20,4			20,4
Fonction de contrôleur		0,8	7,2		8,0
Technologies de l'information et gestion de l'information			10,7		10,7
Travaux d'infrastructure Canada				0,3	0,3
Administration des services ministériels du SCT				19,7	19,7
Total des dépenses prévues	17,9	21,2	17,9	20,0	77,0

Tableau 5 – Dépenses par activité pour 1993-1994 et 1994-1995

Activité	(en millions de dollars)	
	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995
Gestion des dépenses	18,4	17,7
Gestion du personnel	26,5	24,4
Gestion financière et gestion de l'information	22,6	25,6
Administration	20,7	20,2
Total	88,2	87,9

Principaux engagements en vue d'obtenir des résultats (1997) – SCT*

<p>Le SCT s'engage à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :</p>	<p>par :</p>
<p>Une planification et une gestion efficaces des dépenses à l'échelle du gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'affectation des ressources conformément aux priorités du gouvernement • Une compréhension approfondie des priorités, pressions et enjeux ministériels et interministériels (Analyse de programmes et conseils) • Un processus renforcé de planification des activités • De meilleures informations de gestion des dépenses pour le Parlement • Une meilleure prestation de services et l'élimination des obstacles à l'efficacité du gouvernement • La mise en oeuvre des décisions issues de l'Examen des programmes • Une communication efficace des priorités du gouvernement aux ministères et organismes
<p>Une fonction publique professionnelle, représentative et productive pour assurer l'exécution des programmes et la prestation des services publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une structure moderne et efficace de gestion des ressources humaines de la fonction publique • Un effectif bien formé et motivé, dont les compétences répondent aux besoins de la fonction publique fédérale • Une fonction publique représentative • Une gestion efficace du Programme des langues officielles
<p>Une fonction de contrôleur moderne pour gérer les ressources publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un régime de reddition de comptes et de rapports sur le rendement axé sur les résultats • Des examens ministériels et interministériels appuyant efficacement l'amélioration des politiques et des programmes • Une meilleure utilisation stratégique des informations financières • L'intégration des notions de services de qualité aux activités des ministères • Une prestation de services plus efficace grâce à l'élaboration de meilleurs outils et politiques • Une utilisation plus efficace des biens immobiliers de l'État notamment par l'identification et l'aliénation des biens excédentaires ou sous-utilisés

* *Rendre compte des résultats*, annexe B du rapport annuel au Parlement par le président du Conseil du Trésor, 1997

Principaux engagements en vue d'obtenir des résultats (1997) – SCT* (suite)

<p>Le SCT s'engage à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :</p>	<p>par :</p>
<p>Du leadership dans l'utilisation des technologies de l'information (TI) et dans la gestion de l'information (GI) pour appuyer le programme de renouveau du gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un leadership stratégique en TI/GI au gouvernement • Une approche pangouvernementale de l'investissement en TI • Une coordination pangouvernementale des activités relatives au problème de l'an 2000 • La mise en oeuvre et la mise à jour du cadre amélioré de gestion, de régie et de direction des grands projets de TI • Une prestation de services plus efficace et plus efficiente grâce à l'utilisation des technologies d'information et de communication • La résolution des problèmes de recrutement et de conservation de spécialistes compétents des TI/GI
<p>Appui au président dans son rôle de ministre responsable du programme Travaux d'infrastructure Canada</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration des infrastructures du Canada et la création d'emplois